

P23/E2,43



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,43

DÉLAVÉ

DAVID R. McCORD, M. A., B. C. L.
ADVOCATE,
Commissioner for Manitoba.

Room No. 11 Barron's Block,
162 ST. JAMES STREET.
ASCENT BY THE ELEVATOR.

Montreal, 3rd Jan'y 1885

Plas.

Referring to my account for drainage
sent to the Corporation of the Town of St.
Henri. I beg to say that I would res-
pectfully request the immediate set-
tlement of the same. The amount as
per communications already sent
you is \$309.04. (Three hundred
and nine dollars $\frac{04}{100}$) and \$34.14
(Thirty four dollars $\frac{14}{100}$) for St. Hall-
bank - forming a total of \$343 $\frac{18}{100}$.
The other municipalities interested
have all arranged for the payment
of their portions, leaving alone
unsettled the above account of

A. Desros. Jr Esq
Secretary Town of St. Henri

P23/E2,43

DÉLAVÉ

DAVID R. McCORD, M. A., B. C. L.
ADVOCATE,
Commissioner for Manitoba.

Room No. 11 Barron's Block,
162 ST. JAMES STREET.
ASCENT BY THE ELEVATOR.

2
Montreal, _____ 188

Mr. [Name]: I regret that the bill
having been due so long, that I can
not leave it longer open, and would
therefore respectfully request a cheque
for the same, failing which it will be
my distinguished duty to take legal
proceedings to collect the same, which
I trust will be avoided by payment

I am,

Your obedient servant

David McCord

If the Council
would like to see
me on this subject I
will be happy to meet
them on any evening
agreeable to them, if
they so desire.

D. McCord

P23/E2,43

DÉLAVÉ

DAVID R. McCORD, M. A., B. C. L.
ADVOCATE,
Commissioner for Manitoba.

Room No. 11 Barron's Block,
162 ST. JAMES STREET.
ASCENT BY THE ELEVATOR.

Montreal,

188

Mr. [unclear]: I regret that the bill
having been due so long, that I can
not leave it longer open, and would
therefore respectfully request a cheque
for the same, failing which it will be
my duty to take legal
proceedings to collect the same, which
I trust will be avoided by payment.

I am,

Your obedient servant

David McCord

If the Council
could like to see
me on this subject I
will be happy to meet
them on any evening
agreeable to them, if
they so desire.

D. McCord

N^o 2504.
D^r M^r Coust^r
3 Janvier 1884
Lettre
Précisant question de
Esprit relatif à
Légis latine par
vinciale

Requiesce 5/1/85.

P23/E2,43

1 0 0 7

A Son Honneur Mr le Maire
 A Mr les Conseillers de la Ville S^t Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre
 mon rapport sur le Département de
 feu et Police pour l'année 1884
 Je suis heureux de constater que les
 incendes son moindres que les années
 précédentes. Nous avons en enregistré
 que cinq sorties pour le Département
 de feu durant l'année dont
 trois au Quartier S^t Henri et deux au quartier
 S^t Augustin les dommages comme vous
 verrez son peu considérable, j'ai que
 cependant une de ces incendes
 menacait a faire de grand ravage
 au quartier S^t Augustin
 vous verrez par le tableau suivant
 quelle ont été les pertes durant l'année

Quartier S ^t Augustin	deux feux.
Quartier S ^t Henri	Trois ;
Pertes a S ^t Augustin	\$ 3,500 assurées \$ 600
Pertes a S ^t Henri	\$ 25,000 ars \$ 100

Je suis heureux de constater que le Dep feu
 ne laisse rien a désirer en son organisation.

Je suis Mr. votre tout dévoué
 serviteur

L'Éphémère Bessot
 Chef du Dep feu

Rapport au département de Police durant
l'année 1884

Je suis heureux de constater que nous
avons rien de grave à enregistrer durant
cette année quoique la population
est beaucoup augmentée &

nous avons eu 91 arrestations
dont - 53 sont des personnes de la
ville St-Henri et 38 appartenait à
des municipalités étrangères vous
verrez par le tableau ci annexé
quelle ont été les offenses

Pour ivresse	52
assault & battery	35
florant à des heures tardives	3
menant leur cheval trop vite	1
<u>total</u>	<u>91</u>

J'ai l'honneur à être Messieurs
votre dévoué serviteur

Léopold Benoit
Chef de Police

Rapport du Chef
du Dep feu et Police

N^o 2555.

Rapport du Chef de
Police (Feu & Police)

pour
l'année 1884

Prod. ce 7 Janvier 1885

H. L. P.
see the

P23/E2,43

P23/E2,43

Bureau des Sherifs
Montréal, le 8 Janvier 1885
Reçu du Sec. Trés. de la Corporation de la
Ville de St. Jean, la liste des Grands
et Petits Jures approuvée par le Conseil
de la dite ville à sa séance du sept
Courant -

J. F. Dubreuil
Député Sherif

P23/E2,43

N^o 2506
Recu du Sheriff
de Montréal du Re
confectiandela Liste
des
grands & petits Liris
8 Janvier 1888
A. D. P.
Sec. N^o

P23/E2,43

W. E. SHAW.

SHAW'S REAL ESTATE
AND
GENERAL AUCTION ROOMS,

235 ST. JAMES STREET,

SALES AT ROOMS
EVERY FRIDAY.

MONTREAL,

9 Jan 1885

My Dear Sir

*Will you kindly
inform me what
is the position of the
sale of property made
some 2 years ago
to a French gentleman*

*I can give no satisfaction
or knowledge of the*

matter from Mr. Wurtelle

*Yours truly
W. E. Shaw*

A. Besen. Esq.

P23/E2,43

N^o 2507

W E Shaw -
Montreal 9 Jay 1885
En Re

Reute des Lumberles
de la ci devant ville
de St. Germain

App
Sec. des,

Province de Québec }
 Ville de St. Henri }
 Aux Habitants de la Ville de St. Henri et à
 tous ceux qui il appartiendra -

Avis public est par le présent donné que la nomination pour les Elections générales du Maire et de quatre Conseillers pour la Ville de St. Henri, aura lieu Lundi, le Douzième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt cinq, à dix heures du matin à St. Henri, à l'Hotel de Ville, lieu ordinaire des Sessions du Conseil de la dite Ville; et pour ces fins, les Electeurs Municipaux de la Ville de St. Henri sont convoqués en assemblée générale pour la nomination des candidats au lieu, heure, et jour ci-dessus indiqués, Viz: de Maire en remplacement de Marcisse Trudel, Ecuyer, et de quatre conseillers, dont deux en remplacement de Messieurs Jean B. Carrelais et F. C. Goulette, pour le Quartier St. Henri, et de deux autres en remplacement de Messieurs Louis A. Capineau & Pierre B. Lavolette pour le Quartier St. Augustin -

Donné à St. Henri, sous mon sceau & le sceau de la corporation de la Ville de St. Henri ce troisième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt cinq -



A. Desève Jr.
 Secrétaire - Créancier -

Province of Québec }
 Town of St. Henry }
 To the Inhabitants of the Town of St. Henry and
 to all whom it may concern -

Public notice is hereby given that the nomination for the general Election of the Mayor and four Councillors for the Town of St. Henry, will

take place on "Monday", the twelfth day of the month of January One thousand eight hundred and eighty five at the hour of ten of the clock in the forenoon, at St. Henry, in the Town Hall, the usual place of the sittings of the council of the Town of St. Henry; for these reasons, the Municipal Electors of the said Town of St. Henry are called together into a general meeting for the nomination of candidates at the place, date and hour above indicated to wit: - of Mayor in place of Narcisse Grudel, Esquire, and four councillors, two of whom for the St. Henry Ward in place of Messrs. Jean B. Carrelais and F. C. Goulette and the two others for the St. Augustin Ward in place of Messrs. Louis C. Papineau and Pierre. B. Lavolette -

Given at St. Henry, under my hand and the seal of the Corporation of the town of St. Henry this third day of the month of January One thousand eight hundred and eighty five -



A. De Seve Jr
Secretary - Treasurer -



Cronmeede Quebec } Je soussigné Jules Beauchamp résident en
 District de Montreal } la Ville de St. Henri, l'un des Commissaires de
 Ville St. Henri } la Cour Supérieure du Bas-Canada, immatriculé
 Comté d' Hochelaga } pour, et exerçant dans & pour le District de Montreal,
 dans les langues } certifie par les présentes & fait rapport sous mon
 française & anglais } serment d'office que le troisième jour de Janvier courant
 J. B. } j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées d'un
 avis d'entre part comme suit: Savoir: Une vraie copie
 dûment

Dûment certifiée dans les langues française & anglaise
à la porte de l'Eglise catholique apostolique & Romaine
de la Ville de St-Henri sur & située coin des Rues St-Gin
& St. Bonaventur; et une autre copie dûment certifiée
dans les langues française & anglaise à la porte de
l'Eglise protestante de la dite Ville de St-Henri, sur &
située coin des Rues St-Henri & St. Marguerite étant
les places ordinaires des affiches; & je certifie de plus
avoir eu icelui avis public d'autre part dans la langue
française & anglaise à haute & intelligible voix à
la porte de la dite Eglise catholique apostolique &
Romaine de la dite Ville de St-Henri à l'issue du
Service Divin du matin les Dimanches le quatrième
jour & le onzième jour de Janvier mil huit cent
quatre vingt cinq & étant les Dimanches suivant
immédiatement le jour où le présent avis a été
rendu public - En foi de quoi j'ai dressé & donné
le présent rapport pour servir & valoir ce que de droit
(un renvoi bon)

Emul^{ts} \$ 2.00 }

St-Henri le 12 Janvier 1885 -
Jules Beauchamp H. C. S.

N^o 2508.

Avis Public (citoyens)

Suite

Elections Municipales

Ville St. Henri

les 12 & 19 Janvier
1885

à 2 p.

see. Res.

P23/E2,43

P23/E2,43

Il est jugé par M. M. Moise
Devant L. A. Papineau Michel Lapointe
Secrétaire par J. M. Baron P. B. Laviollette
J. J. Bouchard Boudrias, Magloire Dupuis
Paul Holub Francis Lapointe L. D. Epoux
J. Dagenais J. D. Laviollette Jrs.
Daigneau tous électeurs du quartier
St Augustin habile à voter à cette
élection que M. Auguste David
soit élu conseiller pour l'année 1885
pour le quartier St Augustin -

Entre ce 12/1/85
A. Desjardins
Sec. Res. Ex. Officio
Président de l'élection

P23/E2,43

Et est Propose par M. M. L.
Dagenais L. A. Papineau Paul
Hebert Reconnu par Louis Desroses
Moise Desautel Michel Lapointe
L. Des ^{Baron} ~~Baron~~ P. L. Lavolette
L. Q. Baron Magloire Dupuis fils
Benjamin Lapointe Francis Lapointe
L. Q. Lavolette tous Electeurs du
quartier St Augustin habile a
voter cette election que M. Des
Daigneau soit élu conseiller pour
l'année 1885 pour le quartier St Augustin.

Lu et approuvé le 12/1/85

A. Desroses

sec. Gen. M. Officio

Président de l'élection

P23/E2,43

Il est proposé par M^r C. L. Letourneau,
J. B. Baslais, J. M. Naby, secondé par
M^r Jos. Jacob, L^o Depocas, Pierre Chicoine,
J. K. Caron, Moïse Desautel, Félix Bourdrias,
Michel Lapointe, L. A. Papineau Jos, Paquette,
Adrien Gratton, Régis Hotté, J. H. Lavolette,
Jos. Davis, Philippe Blais, Jos. Chartrand,
Jos. Mathieu Miller & Simère, Hülke, J. Lapointe,
Alphonse Loupin ~~tous électeurs~~ Auguste David
tous électeurs municipaux de la Ville St-Henri
et habiles à voter à cette élection, que M^r
Ferdinand Dagenais soit élu Maire de la
Ville St-Henri pour l'année mil huit cent
quatre vingt cinq (1885)

En té ce 12 Janvier 1885

A. Debove *sec. Res. Ex Officio*
Président de l'Élection -

P23/E2,43

Proposé par Messieurs William Brodie Clément
Lafleur Jean B. Dore Marie Benoit Louis Dore Alfred Benoit M. Bedard
Louis Sicelle 3^{is} Bellefeuille Marie Vian Ephrem Darent L. Parent X. Parent
et secondé par Messieurs Gideon Harnois Louis Bribois
George Rolland Amédée Mayor Joseph Trudelle Onézime Legault
Joseph Girard Agge Benoit Adolphe Riel Toussaint Lecl
Norbert Cartier Louis H. Courville Stanislas Landreville
tous électeurs Municipaux de la ville de St. Henri
que Monsieur Narcisse Trudel Entrepreneur soit
élu Maire pour la Ville de St. Henri à la présente
élection

St. Henri ce 12 janvier 1885

Enté ce 12 janvier 1885

J. DeLudg sec. Gen. H. H. H.
Président de l'élection

P23/E2,43

Proposé par Messieurs. Narcisse Trudelle
aggré Benoit Eugène Trudelle Louis Honoré Lorrville.
Et secondé par Messieurs. Adolphe Reel Tourmain Reel
Léon Hamois Louis Bisbois Amédée Inajoc
Jean Baptiste Lapierre Alfred Normandin Jérémie Guanel
Nobert Carter Stanislas Landreville Francis Hamois
Octave Beaurolet Sous-électeur municipal du
quartier St. Henri que Monsieur Octave Gauthier
Carré ait élu conseil de la ville de St. Henri
pour le quartier de St. Henri à la présente élections
de St. Henri

St. Henri ce 12 Janvier 1885

Le témoins

Adolphe Reel
Président del'Electeur

P23/E2,43

Proposé par Messieurs Narcisse Trudelle
Aggré Benoit Eugène Trudelle Louis Honoré Fournelle
et secondé par Messieurs Adolphe Reil Fournelle Reil
Gedeon Hamois Louis Brisbois Amédée Major
Jean-Baptiste Lapierre Octave Gauthier Jermi Cravel
Norbert Chartier Stanislas Landreville Francis Hamois
Octave Beaussollet Jos Trudel Sous-électeurs
Municipaux du quartier St Henri que Monsieur
Alfred Normandin épicier soit élu conseiller
de la Ville de St Henri pour le quartier de
St Henri à la présente élections de St Henri

St Henri ce 12 Janvier 1885

Enté ce 12/1/85

A. Desjardins
Sec. Ver. et Mairie de l'Élection

P23/E2,43

Propose par Messieurs William Brodie
Jean St Dore Et Benoit Etienne Laconte Joseph
Prud'homme
et seconde par Messieurs Louis Fran Hubert
Moquin Ephrem Sarent Caliste Chouinard
Joseph Gerard Clement Lafleur Louis Dore
Tous électeurs municipaux du quartier St Augustin
dans la ville de St Henri que Monsieur
Louis Benoit Boucher est élu conseiller de la
ville de St Henri pour le quartier St Augustin
à la présente élection

St-Henri ce 12 janvier 1885

Lafleur ce 12/1/85

A. Desjardins

Sec. des Bx Officio
Président de l'Élection

P23/E2,43

Proposé par Messieurs William Buddie
Jean B^e Dore Alfred Benoit Theophile
Provost Emise Vian
et secondé par Messieurs Hubert Croquin
Ephrem Parent Caliste Chouinard
Joseph Guarel Clement Lafleur Louis Dore
Tous électeurs Municipaux du quartier St Augustin
dans la ville de St Henri que Monsieur Arimère
Faille Journalier a été élu conseiller de la
ville de St Henri pour le quartier St Augustin
à la présente Election

St Henri ce 12 Janvier 1885

Entre ce 12/1/85

A. D. Dore
Sec. Pres. & E. Officio
Président del' Election

2509

Propositions des Electeurs
Municipaux aux Electeurs
de la Ville

Councillors de la Ville
de St. Jean.

Le 12 Janvier 1885

A. D. L. /
Sec. - Resonier

Produit ce Janvier 1885

P23/E2,43

P23/E2,43

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL :
N^o 3 RUE ST-HENRI

St-Henri, le 20 Janvier 1885

@ Marcisse Trudel, Curier }
St-Henri - Q. }

Monsieur,

AVIS Spécial vous est donné par moi
soussigné, que par suite des Elections Municipales de
la Ville de St-Henri, tenues le dix-neuvième jour du
mois de Janvier Mil huit cent quatre-vingt-cinq, vous
avez été dûment élu Maire de la dite Ville de St-
Henri, pour la présente année Mil huit cent quatre
vingt-cinq.

Fait en duplicata et donné à St-Henri, sous
mon seing, les jour, mois et an susdits.

A. Desève JB

Sec: Tris + Ex officio Président
des dites Elections.

Je

P23/E2,43

Je Jules Beauchamp Huissier, soussigné certifié par le présente
et fais rapport, sous mon serment d'office que le vingtième
jour du mois de Janvier courant entre une heure et deux
heures de l'après midi j'ai signifié à Mr. Narcisse Grudel
mentionné dans le présent avis spécial d'autre part, un
double d'icelui, en parlant et en laissant le dit double
à lui-même en personne en la Ville de St-Henri.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport
pour servir et valoir ce que de droit.

Ville St-Henri, ce 20 Janvier 1885
Jules Beauchamp. H. G. S.

Embl. \$0.25 }

N^o 2570
Avis d'Élection
à
M. Grudel, Cor-
saire Maire &
Proc. ce 21 Janvier 1885.
A. G. S. G. S.
G. S. G. S.

P23/E2,43

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL :
NO 3 RUE ST-HENRI

St-Henri, le 20 Janvier 1885

à Messieurs
Moïse Benoit, et
François Daigneau }
St-Henri. Q.

Messieurs,

AVIS spécial, vous est donné par moi
sousigné, que par suite des Elections Municipales
de la Ville de St-Henri, tenues le dix-neuvième jour
du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt cinq,
vous avez été dûment élus Conseillers Municipaux
pour représenter le Quartier Saint-Augustin, dans
la dite Ville de St-Henri.

Fait en duplicata et donné à St-Henri, sous
mon sing. le jour, mois et an susdits.

A. Desève Jr
Sec: Trés et Ex. officio Président
des dites Elections.

Je

5. cinq }
Y. B. }

Je Jules Beauchamp Amisier sermignie certifié par les
 présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le
 vingtième jour du mois de janvier courant entre quatrièmes
 et ~~deux~~ cinquièmes de l'après midi j'ai signifié à Messieurs Moise
 Beroit et Franeris Daigneau mentionnés dans la présente
 avis spécial à chacun d'eux un double d'ice lui d'autre part
 en parlant et en laissant le double de chacun d'eux à une
 personne raisonnable de chacun de leur famille à leur
 domicile respectif en la ville de St-Ferme. En foi de quoi
 j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir & valoir ce
 que de droit. (un mot rayé nul et un renvoi bon)

Ville St-Ferme ce 20 janvier 1885
 Jules Beauchamp. A. C. S.

Conte \$0.50

N^o 2511.
 Avis à M^{rs} F. F. F. F.
 Daigneau & M. Beroit
 de leur
 Election comme
 Conseillers P^{rs}
 Prod. ce 21. Janvier 1885
 A. C. S.
 Sec. L. S.

. 1.

Province de Québec, }
 District de Montreal; }
 Ville des^s. Henri- }
 Comté d'Nochelaga. }

A Son Honneur le Maire et à Messieurs
 les Conseillers de la Ville des^s. Henri.

Messieurs,

En conformité à l'article 84
 des clauses générales des Corporations
 de ville (40 Victoria. C. chapitre 29)

J'ai l'honneur de vous soumettre
 le rapport des procédés dernières élections
 Municipales tenues les douzième & dix-
 neuvième jours du mois de Janvier
 mil huit cent quatre vingt cinq, au
 fins d'élire un Maire en remplaçe-
 ment de M^r. Narcisse Tudel, dont
 le terme d'office était expiré et quatre
 Conseillers dont deux pour le quartier
 S^s. Henri, en remplacement de M. M.
 Jean B^e. Bazalais et F. J. Soulette &
 de deux autres pour le quartier S^s.
 Augustin en remplacement de M.
 M. Louis A. Papineau et Pierre
 B. Lavolette, en ~~quatre~~ quatre
 demis sortant de charge -
 Conformément

. 2 .

Conformément à la loi, les électeurs Municipaux de la Ville de St. Henri furent convoqués en assemblée générale et tenue la dite assemblée, le Lundi le douze Janvier courant en la salle de l'Hôtel de ville de la ville de St. Henri (leur ordinaire des sessions du dit Conseil) etc. pour procéder à la nomination générale des dits Maire et Conseillers, le tout tel qu'il apparaît aux avis publics données par moi en qualité et suivant contenu en icelui avis par Jules Beauchamp. Huissier immatriculé pour la Cour Supérieure dans et pour le district de Montréal, et produisit le dit avis dans les archives du dit Conseil pour y référer au besoin -

A cette assemblée générale du douze courant, Messieurs Narcisse Trudel et Ferdinand Dagenais ayant été mis en nomination pour la charge de Maire, un vote fut accordé pour chaque quartier de la ville et tenu le Lundi suivant (le 19) en la dite salle de l'Hôtel de ville de la ville de St. Henri suivant la loi -

Pour le quartier St. Augustin, etc.
~~M. Octave J. Henri~~, Melvins
 Octave

. 3 .

Henri
Alfred

Octave Gauthier, conroyeur et Alfred Normandin, Epicier, ayant été les deux seules personnes mises en nomination pour la charge de Conseillers de ce quartier, ces Messieurs furent là et alors proclamés d'un bruit élu par acclamation Conseillers de la dite ville de St. Henri pour représenter le dit quartier Saint-Augustin, le tout suivant l'avis signifié à ces derniers ci-inclus.

Dans le quartier St. Augustin, Messieurs François Daigneau, commis, Auguste David, mécanicien, Moïse Benoit, Boucheur et Eimer Faillé, journalier, furent mis en nomination pour la charge de conseillers dans ce quartier et un Roll fut aussi accordé et tenu le Lundi suivant (1819) dans la dite salle de l'Hotel de ville.

Afin de faciliter le vote & arriver à un système expéditif, je me suis servi de la liste alphabétique des Electeurs Municipaux des quartiers St. Henri et St. Augustin; pour constater le plus promptement possible, le cens exigé de chaque electeur suivant que prescrit par l'article 72 des dites clauses générales des Incorporations de ville - Ce système a permis de
prendre

. 4 .

. 4.

prendre un nombre de votes sur lequel on espérait pas compter avant l'ouverture des Polls.

Voici les noms des officiers nommés par nous aux dites Elections; viz: -

1. Clerc d'Election — Frs. X. Desève
2. Sous-Président du Poll. Quartier S^t Henri P. Touff. Poirier
3. Clerc — " " " Joseph Beauchamp.
4. Sous-Président — " S^t Augustin Jules Beauchamp.
5. Clerc — " " " Louis Depocas

. Election du Maire -

Le nombre total des votes enregistrés aux Polls des quartiers S^t Henri & S^t Augustin a été de neuf cent cinquante quatre (954) réparti comme suit, savoir: -

Quartier S^t Henri, Narcisse Trudel - 349

- do - Ferd. Dagenais - 82

Quartier S^t Augustin - do - 326

do - Mar. Trudel - 197 Egal @ 954

dont cinq cent quarante six en faveur de M^r Narcisse Trudel — 546

et quatre cent huit pour M^r Ferd. Dagenais — 408

Majorité pour M^r Mar. Trudel = 138.

que j'ai, après la clôture des dits Polls, proclamé d'unement élu Maire de la ville de S^t Henri pour la présente année mil huit cent quatre vingt cinq, le tout tel qu'il apparaît à l'original de l'avis donné et autres documents ci-inclus -

Election

5.

- 5 -

- Election des Conseillers -

Le nombre total des votes enregistrés pour les quatre candidats du quartier St-Augustin a été de mille trente deux (1032) répartis comme suit, viz:

François Daigneau	—	284.	(Elu Adp)
Moïse Benoit	—	282.	(Elu Adp)
Auguste David	—	237.	
Émile Faillé	—	229.	Egal @ 1032.

Les dits M. M. François Daigneau et Moïse Benoit, ayant obtenu le plus grand nombre de votes, ces derniers furent, après la clôture du dit Poll, proclamés dument élus Conseillers Municipaux de la dite Ville de St-Henri pour représenter le quartier St-Augustin. Suivant qu'il appert aux avis donnés ci-inclus avec les présentes.

Je vous soumetts ci-joints tous les papiers, Listes Electorales, Avis, Actes, Nominations, Lignes de Polls et tous les documents se rattachant aux dites élections, Comme vous le voyez, j'ai été obligé de préparer moi-même les lignes de Polls et certificats, en l'absence de formules spéciales à cet effet. J'ose espérer que vous les trouverez conformes à la loi. Outre la force de Police, le chef

- 6 -

6.

et trois hommes. Je n'ai assermenté
qu'un seul caustable special extra
(Octave Dubuc) que j'ai placé près des
deux bureaux de votation et
près de mon bureau pour avoir
soin du Rôle d'Evaluation et autres
documents pendant mes absences
~~fréquentes~~ occasionnées par les
demandes fréquentes des Sous-
Présidents des Palls & autres -

Je dois des ~~félicités~~ félicitations
à tous les Sous-Présidents, Clercs de Palls,
& Caustables pour le zèle et l'activité
dont ils ont fait preuve durant toute
la journée de la votation, car ces
Messieurs n'ont pas eu une seule
minute de repos pendant la journée;
Je remercie aussi Messieurs les Candidats
et leurs représentants pour leur concours
bienveillant en cette circonstance
et j'ai entendant le plaisir de vous informer
que l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner
dans la foule et n'ai eu à constater aucun
trouble pendant la durée des élections.

Ci-joint le compte des dépenses des
Elections s'élevant à \$28-53/100 -

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce
vingtième jour du mois de Janvier mil
huit cent quatre vingt cinq - (huit mots rajetés sur la
une ligne allongée)

A. Desjardins

sec. Trés. et Sec. Officio
Président des dites Elections

N^o 2512.
Rapport des Procès
Verbaux
Elections Municipales
de la
Ville de Moni, les 12 &
19 Janvier 1885.

Prod. ce 20 Janvier 1885
A. Desjardins
Sec. Trés.

P23/E2,43

P23/E2,43

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL :

NO 3 RUE ST-HENRI -

St-Henri, le 13 Janvier 1885.

M. M. Octave Gauthier
Alfred Normandin, Corr
St-Henri de Montreal. Q.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à
une assemblée générale des Electeurs Municipaux
de la ville de St-Henri, tenue en la salle del'Hotel
de ville de la dite Ville de St-Henri, Lundi, le
douxième jour du mois de Janvier courant,
vous avez été unanimement élus Conseillers Muni-
cipaux pour représenter le quartier St-Henri,
dans la dite ville de St-Henri.

Fait en triplicata et donné à St-Henri,
sous un sceing & le sceau de la Corporation
les jour, mois et an susdits.

A. Desève Jr
Sec. Tres. et Ex. Officio
Président del' Election



Provincel

P23/E2,43

Province de Québec
District de Montréal
Ville de St-Henri
Comté d' Hochelaga

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant
en la ville de St-Henri, l'un des Juges Jurés de
la Cour Supérieure du Bas-Canada, immatriculé
pour et exerçant dans et pour le District de Montréal
certifié par les présentes et fais rapport, sous mon
serment d'office, que le treizième jour du mois de
Janvier courant entre cinq heures & six heures de
l'après midi j'ai signifié @ M. M. Octave Gauthier
& Alfred Normandin à chacun d'eux un duplicata
de la présente, en parlant et en laissant le duplicata
de M: Alfred Normandin à lui-même en personne
à son domicile en la ville de St-Henri, et en parlant
et en laissant le duplicata de M: Octave Gauthier
à une personne raisonnable de sa famille à son
domicile en la dite Ville de St-Henri.

Emble }
\$0.50 }

Empri de quoi j'ai reçu & donné le présent
retour pour servir & valoir ce que de droit -

Ville St-Henri ce 13 Janvier 1885
Jules Beauchamp. J. C. C.

N^o 2573
Actif d'Electeur
@ M. M. Octave
Gauthier & Alfred
Normandin -
ce 13 Janvier 1885
Rod. ce 21 Janvier 1885
J. C. C.

Ville de St. Henri.

A. Narcisse Guudel, Ex Maire, et M. M. Aggie
Benoit, Adolphe Reelle, Ferdinand Dagenais,
Louis Doré, Francois Daigneau, Moise
Benoit, Octave Gauthier & Alfred Normandin -

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri, qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le vingt-sixième
jour du mois de Janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1. Rapport du Président concernant les
dernières Elections Municipales —

2. Compte des dépenses des dites Elections —

3. Nomination du Maire Suppléant
pour l'année 1885 —

4. Formation des Comités permanents
du Conseil pour la dite année 1885.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingt-quatrième
jour de Janvier — 1885.



A. Desève Jr.
Secrétaire-Trésorier.

Province de Québec }
 Ville de St. Henri. } Je Zephirin Benoit, constable
 spécial commisné domicilié en
 la ville de St. Henri et Chef de Police de la
 dite Ville, comté d' Hochelaga, District de
 Montréal, fais rapport sous mon serment
 d'office que le vingt quatrième jour du
 mois de janvier mil huit cent quatre vingt
 cinq, entre trois et quatre heures de l'après
 midi, j'ai signifié à M. M. Lucine Endel,
 Agée Benoit, Adolphe Rielle et Alfred
 Normandin, un double de l'avis d'au the part
 écrit en parlant et laissant le dit avis
 à eux mêmes en personnes, et à M. M.
 Moise Benoit, For. Daigneau, Ferd. Dagenais
 Louis Dore, et Octave Cauchier en parlant
 et en laissant (à ces derniers) le dit avis à
 chacun d'eux à une personne raisonnable
 de chacun de leur famille à leur domicile
 respectif, en la dite Ville de St. Henri.
 En foi de quoy, j'ai dressé et donné le
 présent certificat pour servir et valloir
 ce que de droit.
 Ville de St. Henri le Janvier 1885
 Z. Benoit
 Constable Spécial

N^o 2574.
 Avis Spécial donné
 par le Conseil
 le 26 Janvier 1885
 J. B. B.
 Sec. Sec.

P23/E2,43

THE COLONIAL BUILDING
INVESTMENT ASSOCIATION.

21 BONAVENTURE STREET.

Montreal, Jan 29th 1885

Attn: Treasurer
John R. Henry

Dear Sir I enclose Cheque for Fifty
Dollars on account of Taxes due
by the Colonial Building Investment Association
Please send receipt for same
I will feel obliged if you can at some
time send me the address of the
Secretary Treasurer of the Association which
is R. H. Henry
Yours truly
W. J. P. L. L.

P23/E2,43

N^o 2575.

The Col. B. de la Roche

Janv 29. 1885

transmis au digne de

\$50. Sur le paiement (p/k)

de taxes 7

Sec. Res

P23/E2,43

N^o 2516

Le sec. Tres. du Conseil
du Comte d'Archeveque
le 7 Juin 1885

Publication de suite de
rapports au Conseil
de Comte d'Archeveque
A. J. J.
Sec. Tres.

Mardi 7 Janvier 1885

M. le Secrétaire Trésorier

Publiez cet avis
conformément aux articles
232, 234, 235 et 243
du Code Municipal et
faite moi votre retour
de publication le 12 du
Courant

Votre très dévoué
Ch. A. J. J.
Sec. Tres. C. P. J.

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. ~~Henri~~

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 29 janvier 1885.

à MM. les Conseillers Louis Doré,
Octave Gauthier et Alphonse
Normandin —
St. Henri, Q.

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session du Comité
des Finances — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
vendredi, le trente courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné J. Wilkenson Landolde
spéciale pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'affirmer avoir le vingt-neufième
jour de Janvier l'an mil huit cent
et onze heures de travail midi
reprises une copie du present avis
à autre part-courte aux personnes
autorités comme ont servi
à Mr Alf Normandin à lui même
en personne et à Mr Adair Sauthier
et Louis Doré en parlant et lisant
une copie à une personne
raisonnable de leur domicile
Respecté dans la dite ville de
St-Henri

Fait à St-Henri ce 30 Janvier 1885

J. Wilkenson Comptable

102574
Ad. Bedard
Comptable des Finances
le 29 Janvier 1885
J. Wilkenson
Comptable

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL, }
No. 1, Rue St. Pierre }

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 29 janvier 1885

à MM. les Conseillers Moise Benoit
Adolphe Beelle et Louis Doré

St. Henri, Q. }

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de Feu et Police - du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi - le trente courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève
Secrétaire-Treasorier.

P23/E2,43

Primo de Luebel
ville de St. Henri

Je soussigné J. Wilkinson Constable
spécial pour la ville St. Henri
certifie sous mon serment
à l'office vers le vingt-neufième
jour de Janvier courant entre dix
et onze heures de l'après-midi
avoir vu une copie au présent avis
ci attaché par l'acte aux personnes
mentionnées comme suit par un
Mr. Moise Benoit - Ald. Pielle
et Louis Jore en l'absence d-
podant à une personne résidente
de leur domicile respectif de la dite
ville de St. Henri

Donné à St. Henri le 30 Janvier 1885

J. Wilkinson Constable

N^o 2518
Act. de l'ancien St.
Comité St. Henri
le 29 Janvier 1885
M^o N.
Luebel

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. Pierre.

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 29 Janvier 1885

à MM. les Conseillers Aggés
Benoit, Alfred Normandin
et Moïse Benoit.

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Chemins — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi —, le trente courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Destève Jr
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Procurer de Quebec
ville de St-Henri

Je soussigné J. Wilkinson Comptable
speciale pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment deffice
avoir le vingt neufieme jour de
Janvier courant entre autr et ayebaines
de l'aveu et de la presence de plusieurs
des presens avec aux personnes
suivantes comme suit savoir a
our aggie Benoit et Alf. Bonnardin
a eux meme en personnes et a
our M. Benoit en l'esent
une copie a une personne
raisonnable de son domicile
respectif dans la dite ville de St-Henri
Donne a St-Henri le 30 Janvier 1884

J. Wilkinson Comptable

Reçu
le 29 Janvier 1885
Comité de l'Education
No 2519

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. Pierre }

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 29 Janvier 1885

M^s M^s. les Conseillers Ferdinand
Dagenais, Octave Gauthier
et François Daigneau.
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de l'Eau & Eclairage du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi —, le trente courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève *pe*
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné J. Wilkinson Constable
spéciale pour la Ville St-Henri
certifie sous mon serment d'office
avoir le vingt-neufième de janvier
environ entre dix et onze heures
de l'après-midi reçue une copie
du présent avis d'autre part émis
aux personnes susdites comme
est - tenu a Mr. J. Dagonais
Fils Daigneau et Octave Panthier
en parlant et les ont mis copie
à une personne responsable de
leur domicile respectif dans
la dite ville St-Henri

Donné a St-Henri le 30 jour 1885

J. Wilkinson Constable

No 2520
Cari dellem in Amitt
de l'Éau Velarage.
le 29 Janvier 1885
J. J. J.
Rec = Recd.

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. Pierre }

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 29 Janvier 1885

à MM. les Conseillers François
Daigneau, Louis Dore & Ferdinand
Digenais. }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de Santé — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi —, le trente courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Dextere
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Procurer de Québec
ville de St-Henri

Je soussigné J. Wilkinson Constable
spéciale pour la ville St-Henri certifie
sans mon serment d'office comme
le vingt-neufième jour de janvier
environ entre dix et onze heures
de l'après-midi qu'il y a une
enquête au présent au sujet d'un
port-écrit aux personnes suivantes
comme suit - savoir à Mrs Jos
Daigneau et - Edmond Daigneau
et Louis Dore en laissant et parlant
à une personne raisonnable
de leur domicile respectif de la dite
ville de St-Henri

Donné à St-Henri ce 30 jour 1885

J. Wilkinson Constable

12-2521
Arch. de Québec
Comité de l'Édifice, le
29 janvier 1885
J. H. P.
acc. rec.

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL, }
No. 1, Rue St. Pierre }

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 29 Janvier 1885

à MM. les Conseillers Aggés
Benoit, Ferdinand Dagenais
& François Daigneau -
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Licences du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi - , le trente courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève Jr
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St-Lauri

Je soussigné J. Wilkinson Constable
spécial pour la ville de St-Lauri
certifie sous mon serment d'office
avoir vu le brief-munition pour le
jour de l'anniversaire d'aujourd'hui et onze heures
de l'après-midi répéter une copie
des présents avis d'avis particuliers
aux personnes susdites comme
suit - savoir à Mr Aggée Pénit
à lui même en personne et à
Mr Lord Sagenier et Les Doyens
en parlant et usant une vraie
copie à une personne raisonnable
de leur annule respectivement
le dite ville St-Lauri

Donné à St-Lauri le 30 jour 1885

J. Wilkinson Constable

No 2522 -
Archives de la Ville de Montréal
800, Avenue de la Commune
Montréal, Québec
1885
J. Wilkinson
Constable

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL, }
No. 1, Rue St. Pierre. }

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 29 Janvier 1885

à MM. les Conseillers Moïse Benoit
Adolphe Réelle & Alfred
Normandin - }
St. Henri, Q. }

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de l'Hotel de Ville du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi - , le trente courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Dextere
Secrétaire-Trésorier

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St. Henri

Je soussigné F. Wilkinson Constable
Spécial pour la ville de St. Henri certifie
sans aucun doute d'office avoir
le septième jour de
juin courant entre six et dix
heures de l'avant midi répété
une copie des présents avis aux
personnes suivantes comme suit
avoir à Mr. H. J. Normand à
lui même une personne et à
Mr. J. B. Besset et Mr. J. B. Besset
de leur une copie à une
personne raisonnable de leur
domicile respective dans la ville
de St. Henri

Donné à St. Henri ce 30 jour de

F. Wilkinson Constable

1873.
Comité de la Ville de St. Henri
le 29 Janvier 1873
F. Wilkinson
Constable

Siéance du Comité des
Finances, le 30/1/85.

Province de Québec, }
Ville de St-Henri. }

A une première session du Comité
des Finances du Conseil de la ville
de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu
ordinaire des séances. Vendredi, le
treizième jour du mois de janvier
mil huit cent quatre vingt cinq -
Conformément à la loi, à laquelle session
sont présents, M. M. les Conseillers Louis
Doré, Octave Gauthier et Alfred
Normandin, et formant un quorum.

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité, comme suit: -

Que M. le conseiller Octave Gauthier
agisse comme Président de cette
session.

Résolu que M. le con-
seiller Alfred Normandin soit nommé
Président du Comité des Finances
pour l'année courante -

Et la séance est levée

Octave Gauthier

Président

A. Desjardins
Sec. - Trés.

N^o 2524.
Rapport du Comité
des Finances le
30 Janvier 1885
A. D. P.
sec. - Ges.
Adopté ce 4 février 1885
A. D. P.
sec. - Ges.

P23/E2,43

Séance du Comité Feu &
Police, le 30/1/85.

Province de Québec }
Ville de Saint-Henri. }

A une ^{première} session du Comité de Feu et
Police du Conseil de la ville de St-Henri,
tenue à St-Henri, au lieu ordinaire des
séances, Vendredi, le treizième jour du
mois de janvier mil huit cent quatre
vingt cinq, conformément à la loi, en
laquelle session sont présents, M. M.
les Conseillers Moïse Benoit, Louis Boie &
Adolphe Rielle et formant un quorum; —

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité, comme suit: —

Que M^r le Conseiller Moïse Benoit,
agisse comme Président de cette session

Résolu que M^r le Conseiller;
Adolphe Rielle, soit nommé
Président du Comité de Feu & Police
pour l'année courante.

Et la séance est levée —

(un mot interliné bon)

A. Bédouin } Moïse Benoit
sec. - res. } Président

N^o 2525.

Rapport du Comité de
Feu et Police, le 30
Janvier 1885.

Adp
see - Jus.

Adapté Janvier 1885
Adp
see - Jus

P23/E2,43

Séance du Comité des
Chemins, le 30/1/85.

Province de Québec,
Ville de Saint-Henri.

Année ^{première} session du Comité des Chemins
du Conseil de la ville de Saint-Henri, tenue à
St-Henri, au lieu ordinaire des séances,
Vendredi, le treizième jour du mois de
Janvier mil huit cent quatre vingt cinq
conformément à la loi, à laquelle
session sont présents, M. M. les
Conseillers Agée Benoit, Moïse
Benoit et Alfred Normandin, et
formant un quorum; —

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité, comme suit: —

Que M. le Conseiller Alfred Normandin
agisse comme Président de cette session.

Résolu que M. le Conseiller
Agée Benoit, soit nommé Président
du Comité des Chemins pour
l'année courante —

Et la séance est levée —

(un mot intelligible bon)
Alfred Normandin

Alexandre B. }
Secr. G. S. } Président

N^o 2526.

Rapport du Comité des
Chemins, le 30 juin
1885 - A.D.P.

Rec - Yes.

adopté et fini 1885

A.D.P.

Rec - Yes

P23/E2,43

Séance du Comité de l'Eau & } Province de Québec, }
 Éclairage, le 30/1/85. } Ville de Saint-Henri. }

A une première session du Comité
 de l'Eau et de l'Éclairage, du Conseil
 de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri
 au lieu ordinaire des séances, Vendredi,
 le trentième jour du mois de Janvier
 Mil huit cent quatre vingt cinq, conformé-
 ment à la loi, à laquelle session
 sont présents, M^{rs} les Conseillers
 Ferdinand Dagenais, Octave Gauthier et
 François Daigneau, et formant un quorum;

Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité, comme suit; —

Que M^r le Conseiller Octave Gauthier
 agisse comme Président de cette session.

Résolu par M^r le Conseiller
 Frs. Daigneau, soit nommé Président
 du Comité de l'Eau et de l'Éclairage
 pour l'année courante —

Et la séance est levée —

A. Daigneau }
 Sec. Tres }

Octave Gauthier

Président

N^o 2527.
Rapport du Comité de
l'Eau et Eclairage
le 30 Janvier 1885.

A. D. P.
Sec. Pres.
Adopté ce 4 février 1885
A. D. P.
Sec. Pres.

P23/E2,43

Séance du Comité de
Santé, le 30/1/85.

Province de Québec }
Ville de Saint-Henri. }

A une première session du Comité de Santé du Conseil de la ville de St^e Henri, tenue à St^e Henri, au lieu ordinaire des séances, Vendredi, le treizième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt cinq, conformément à la loi, à laquelle session sont présents, M. M. les Conseillers Frs. Daigneau, Louis Doré et Ferdinand Wagnais, et formant un Quorum; -

Il est ordonné et statué par les résolutions du Comité, comme suit; -

Que M^r le Conseiller Louis Doré, agisse comme président de cette session -

Résolu que M^r le Conseiller Louis Doré, soit nommé Président du Comité de Santé pour l'année courante -

Et la séance est levée

Louis Doré

Président

A. Delbecq

Sec. - Pres.

N^o 2528.
Rapport du Comité de
Santé, le 20 janvier 1885
A. P.

Sec. - Pres.

Adopté ce 4th Février 1885
A. P.
sec. - Pres.

e

P23/E2,43

0000

Séance du Comité des
Licences, le 30/1/85.

Province de Québec }
Ville de St. Henri — }

A une première session du Comité des
Licences du Conseil de la ville de Saint-
Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire
des séances, Vendredi, le treizième jour
du mois de Janvier Mil huit cent quatre
vingt cinq, conformément à la loi, à laquelle
session sont présents, M. M. les Conseillers
Aggés Benoit, Ferdinand Dagenais et Frs.
Daigneau, et formant un quorum;

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité, comme suit; —

Que M. le conseiller Aggè Benoit,
agisse comme Président de cette
session —

Résolu que M. le conseiller Ferd. Dagenais
soit nommé Président du Comité
des Licences pour l'année courante.

Et la séance est levée.

Aggè Benoit

Président —

Adolphe
Sec. - Tres.

N^o 2529,
Rapport du Comte. des
Licences. le 30 janvier
1885 -

A. D. P.
sec. - Nes.

Adopté ce 4 février 1885
A. D. P.
sec. - Nes.

P23/E2,43

Séance du Comité de
l'Hotel-de-ville 30/1/85.

Province de Québec }
Ville de Saint-Henri - }

A une première session du Comité de
l'Hotel-de-ville du Conseil de la Ville
de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu
ordinaire des séances, Vendredi, le treizième
jour du mois de janvier mil huit cent quatre
vingt cinq, conformément à la loi, en
laquelle session sont présents, M. M.
les Conseillers Moïse Benoit, Alfred
Normandin et Adolphe Reille, &
formant un quorum;

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité comme suit: —

Que M^r le Conseiller Adolphe Reille,
agisse comme Président de cette
session —

Résolu que M^r le Conseiller Moïse Benoit,
soit nommé Président du Comité de
l'Hotel-de-ville pour l'année
courante —

Et la séance est levée —

Adolphe Reille
Président.

A. Desjardins

Sec. - Trés.

N^o 2530

Rapport du Comité de
l'Hotel-de-Ville
le 30 janvier 1885.

A. D. P.

sec. Ges.

adopté 4 février 1885

A. D. P.

sec. Ges.

P23/E2,43

M. Henri
 H. Février 1885,

Aux
 Maire et aux Conseillers }
 de la ville de Montréal }

Messieurs,

Nous avons l'honneur
 comme Auditeurs de la ville de
 Montréal, de vous faire rapport que
 nous avons examiné et balancé
 les Comptes de la ville pour le
 mois de Janvier dernier,

Les Recettes, comprenant la
 balance de \$176³⁴, rapportée de
 l'année dernière, se sont élevées à
 \$361²⁵ et les Dépenses à \$351⁷⁴
 laissant en sorte une balance
 de \$10⁰¹ s'accordant exactement
 avec celle du Livre de Banque

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

J. M. Gagnier }
 J. J. Beaufort } Auditeurs

St. Henri
February 4th 1885

To
The Mayor and Councillors
of St. Henri

Gentlemen,

We, your Auditors, beg to report
that we have examined and balanced the Accounts
of the Town of St. Henri for the month of January.

The Receipts, including the Balance of \$126³⁴ brought
forward from last year, amounted to \$361²⁵ and the
Disbursements to \$351²⁴ leaving a Balance of \$10⁰¹
which agrees with the balance in the Bank Book.

We are Gentlemen

Yours respectfully

C. J. Seeford } Auditors
J. M. Germain }

N^o 2531.

Rapport des Auditeurs
pour le mois de Janvier
1885 (Anglais & Français)

Prod. ce 4 Février 1885

Adp.

ces. hu

P23/E2,43

P23/E2,43

N^o 2532.

The Col. Buildg &
Inst. Association
transmittant.

\$500. en taxes de

M^{rs}
Sec. res

P23/E2,43

N^o 2533.

Féu - Facias
District de Montréal
N^o 730.

Urie Lamoignon
~~et~~ ~~de~~ ~~de~~
dame Rosette Graham
Sinclair - défendeur

Pien du Sec. Tur. de la Ville
de Montréal, une réclamation
pour taxes municipales dans
la dite cause et relevant
@ \$17.70 -
Montréal le 16 Fev. 1855

Arthur Pelletier
pour le Sec.

P23/E2,43

Ville St. Henri le 23 July 1885
Au Comité des Chemins
Messieurs

Veuillez me permettre
d'attirer votre attention à la
manière que nos fournisseurs
d'eau ont de remplir les
excavations qu'ils font pour
réparer les tuyaux dans les rues.
Pour Exemple

Il a été nécessaire de réparer
le tuyau vis-à-vis ma porte
qui était crever, et après
l'avoir fait on a jeté à peu
près la moitié de la terre qu'on
y avait ôtée, aussi de la neige
par dessus sans la masser
ou s'y prendre de manière
à en faire un ouvrage couvrant.

Et je suis certain que vous
serez de mon opinion qu'une
excavation rempli de cette manière

manière là, sera justement
une ouverture pour évacuer
les eaux de la rue dans
ma cave ce printemps.

Et je prends parti de me
plaider à vous en bon temps
parce que je serai obligé de
m'en ^{prendre} à la corporation pour
tout dommage qui pourra
en survenir et toute autre
chose que je veux ^{avec} vous faire
remarquer, c'est que mon
trottoir qui a été fait en
neuf l'été dernière et pour
lequel j'ai payé de surplus
pour le faire d'une manière
propre et convenable a été
égaliser avec ^{un} pied de manière
à mettre une couple des
morceaux de bois inconvenable
et aussi ayant couper

la grande traverse qui le
supporte. Ce qui fait que
Je pense bien que la
corporation trouvera à
propos de le racommoder
ce printemps, tout ça par
l'excellente manière qu'on
a de faire ces travaux.

Et Je crois que vous
serez de mon opinion que
c'est autant dans l'intérêt
de la ville que de la mienne
de remédier ces choses
là et leur faire faire
l'ouvrage après comme
on la fait dans la ville
de Montréal, en remplissant
les escarabons de manière
qu'à peine si on s'en
aperçoit, et encore une

P23/E2,43

autre chose Messieurs c'est
la manière qu'on a de
resouder le tuyau, Je
ne sais pas la manière
qu'ils le font et j'en
connais rien, mais ~~Je~~
~~dis~~ on me dit que l'on
ne peut retirer d'eau
seulement que plusieurs
heures après la resoudure
faite, mais dans ce cas ici
l'ouvrage est fait depuis
trois ou quatre ^{heures} samedi après
midi et jusqu'à présent
le robinet fait seulement
que dégouter et on ne peut
pas en retirer à peine assez
pour ^{faire} le té -

En esperant que vous allez
m'excuser et considérer ma plainte
Je demeure votre tout
dévoué -

Gédion Prest
160 rue St. Marguerite

P23/E2,43

N^o 2534

Gideon Forest. ce 3
fév 1855 -

Entre
enlèvement de son trottoir &

Reçu ce 4/3/ 86 de Mr
Agénor Gervais -

Agénor Gervais

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No. 3, Rue St. Henri

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 25 février 1885

à MM. les Conseillers François
Daigneau, Ferd. Dagenais &
Octave Gauthier —
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de l'Eau et Eclairage du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi (Demain), le 26 - courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,



A. Dubois

Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Province de Québec
ville de St. Henri

Je soussigné L. Benoit Constable
spécialement pour la ville de St. Henri
certifie sans aucun comment
d'office avoir le vingt-cinquième
jour de Février l'heure entre
une heure et une heure de
copies en double signées par
les personnes ci-dessus nommées
et par moi-même en vertu de
mon pouvoir. Fait à St. Henri le
26^e jour de Février 1885

L. Benoit Constable

N^o 2535.
Bureau central de la ville
le 25^e jour 1885
L. Benoit Constable

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No 3, Rue St. Henri,

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 25 février 1885.

à MM. les Conseillers Aggés
Benoit, Alfred Normandin
et Noire Benoit -
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Chemins du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi (demain) le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,



A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné ^{le} Benoit Constable
spéciale pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'office avoir le sept-vingt-
deuxième jour de Février courant entre onze
heures et une heure de l'après
midi signifié une copie du
présent avis d'autre part seule
aux personnes suivantes comme
saint-denis à M^r Alfred Roussin
à lui même en personne et à M^r
Aggie Benoit et à M^r Benoit
en parlant et laissant une copie
à une personne raisonnable
de son domicile respectif dans
la dite ville de St-Henri

Donné à St-Henri ce 26 Fev^r 1885

Benoit Constable

N^o 2536
Benjamin Benoit
1885
Benoit

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No 3, Rue St. Henri

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 25 fevrier 1886

à MM. les Conseillers *Alfred
Normandin, Louis Doie et
Octave Gauthier*
St. Henri, Q.

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Finances — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi (Demain), le 26 — courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,



A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné ^{le} Benoit Constant.
Spéciale pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'office avoir le vingt-cinquième
jour de Février eurent entre
nous et une heure de l'après
midi acquise une copie de
tous les autres port-copies
aux personnes susdites comme
suit servi à mesdits
et demandeur à lui même en
personne et à Mr Louis Doré
et Ollone Jauthier en l'esort
une copie à une personne
raisonnable de son domicile
respectif dans la dite ville St-Henri.

Donné à St-Henri le 26 Fev 1885

Benoit-Constant

Benjamin...
des finances...
25 février 1885
1885
No 2537

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No. 3, Rue St. Henri

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 25 février 1885.

à MM. les Conseillers Adolphe
Reille, Moïse Benoit &
Louis Doré ———
St. Henri, Q.

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session du Comité
de Feu et Police du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jedi (demain), le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,



A. Desève
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Province de Quebec
ville de St-Henri

Je soussigné ^{le} Benoit Constant
spéciale pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'office avoir le vingt-cinquième
jour de Février eurent entre
onze heures et une heure de l'après
midi signifié une copie de
présent avis à d'autres port route à
personnes dénommées comme
suit - savoir à M^{rs} Adolphe Piel
vive Benoit - St-Louis Dore
en les sent et produisant une
copie du présent avis à une
personne raisonnable de leur
domicile respectif dans la dite
ville St-Henri

Donné à St-Henri ce 26 Fev 1885
Benoit Constant

N^o 2538
Archives de la Ville de Montréal
St-Henri Police
le 25 Fev 1885
Benoit Constant

Séance du 26/2/85
Comité Ben & Alice

Province de Québec }
Ville de St-Henri }
Comité de Ben & Alice du Conseil de la ville de
St-Henri, tenu à St-Henri, au lieu ordinaire
des séances, Jeudi, le vingt-sixième jour
du mois de Février mil huit cent quatre
vingt-cinq, conformément à la loi, à
laquelle session sont présents, M. M.
les Conseillers Adolphe Rielle, Moïse
Denoit et Louis Doré, et formant un
quorum, sous la présidence de M.
le conseiller Adolphe Rielle: -

Il est ordonné & statué par résolution
du Comité, comme suit: -

Résolu par M. le Président soit
autorisé à faire faire 200 medailles ou
agrafes en métal pour les chiens
de la ville, et portant en relief, les lettres
St-H. 1885, avec ses anneaux d'ordre de
1 @ 200 - de M. F. & Charbonneau
de cette ville au prix de \$12.00 le
100 - soit en tout \$24.00 -

Et la séance est levée -

Adolphe Rielle

Président

M. Desseigne
Sec. Vtes

N^o 2539.

Rapport du Comité de
Feu et Police le
26 février 1885

A. D. P.

Sec. - Des.

adopté ce 4/3/85

A. D. P.

P23/E2,43

Séance du 26/2/85.
Comité des Finances.

Province de Québec } A une session de
Ville de St-Henri } Comité des ~~Communes~~
Finances du Conseil de la ville de
St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu
ordinaire des séances, Jeudi, le vingt-
sixième jour du mois de février mil
huit cent quatre vingt cinq, conformément
à la loi, à laquelle session sont présents
Messieurs, les Conseillers Alfred Normandin,
Octave Fauthier & Louis Doré, et formant
un quorum, sous la présidence de M^r le
Conseiller Alfred Normandin! -

Il est ordonné & statué par résolution
du Comité, comme suit; -

Que notre comité s'est occupé de la
question de la perception actuelle des
arrangés de taxes et cotisations Municipales
dus au 31 Décembre dernier, et
après un examen préliminaire de la
question, notre comité ~~comité~~ fait
rapport que des poursuites soient
prises immédiatement devant les Juges
de Paix de cette ville pour contraindre
les contribuables dont les noms suivent
à payer les dits arrangés de taxes: viz
Ozépine Brunet, Edmond Beauvais, Alp.
Chaubois, Lucapin Arsène Chaubois,
David Carignan, Cyrille Chartrand, M^rte
Cazalais, O. B. Dairdeau, D^r de Mollatzeny,
Mr. Dolan, M^r Fortier, Benjamin Gohier,
William

William Hill, Jacob Hy, Joseph, Venedictie
 Pickering, Severin Lachapelle, Eustache
 Laquedoe, Dr. Jos. Laquetot, Mepid Lauriault,
 Marcine Laurin, L. D. Maichal, Amédée Major,
 Omer Methot (Dr. Jos. Laquetot sans fait
 Marie Rudhomme Spour d'Aut. St. Eumain,
 Louis Baudette, père, John V. Seybold et
 Fabien Vauasse -
 Et Hasseine est leui -

Mp'd Harmandin

Grésivent

A. Desjardins Jr
 ac = Trépanier

N^o 2540

Rapport de la Comité des
Finances, le 26 février 1885

Lafleur

A Monsieur le Maire et M. M.
les conseillers de la ville St Henri
Fevrier 19 1885

Les soussignés
contribuables du Quartier St Henri
(Ville St Henri) demande humblement
au Conseil de la Ville de vouloir
prendre en considération les Moyens
de prévenir l'inondation périodique
causée par la quantité d'eau con-
siderable passant dans le petit
Ruisseau qui longe nos propriétés
respectives en haut du Village St Henri.
En adoptant des Moyens ou un
mode efficace pour prévenir tout
dommages matériels a la propriété
le Conseil évitera les réclamations
et poursuites judiciaires de vos
soussignés

Adeleine

J. Bte. Bozelais

J. H. Deschamps

Patrick Power

A. Martin

J. B. Leane

Mme J. Davier Caylais

Mme veuve Edm. Laparrie

Mrs Dupite Jénéal

Alexis

P. Lavant

J. Bte Jénéal

A. de Sembou
chère chez
Mr. Davin
Loblanc

N^o 2541.
Requête de A. Desseus, père
Fal. Inter dommages
causés par le petit ruineau

Reçue ce 25/2/85
— Sec. Jus.

prochaine séance 3/3/85
— Sec. Jus.

P23/E2,43

P23/E2,43

A Son Honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers de la Ville
St-Henri

Les soussignés, propriétaires de St-Henri,
exposent respectueusement, que depuis Cent
Ans et plus, les habitations, à partir de la
Veuve ^{de} Lazilais jusqu'au Chemin de la Côte
Faul, ont été toutes construites sur ^{à peu}
près une même ligne (de vingt pieds du
chemin) ce qui donne à présumer qu'il
y a eu entente entre les propriétaires primitifs,
entente qui n'a jamais été brisée depuis que
les tuyaux de l'aqueduc ont été posés sur
cette espace entre le ruisseau et les habitations,
sans que les autorités aient même songé à
obtenir la permission des propriétaires.

Que Louis Pépin dit Baroletto fils, et actuellement
à élever une construction sur le dit espace,
ce qui est de nature à détruire l'harmonie de
l'endroit et par suite de produire une dépression
sur la valeur de la propriété. Et plus, la dite cons-
truction est si près du ruisseau qu'elle en res-
servera le cours et devra nécessairement causer

P23/E2,43

Épandage chaque printemps
En conséquence nous demandons que le
Conseil de ville prenne cette requête en
sa sérieuse et immédiate considération
et vos requérants ne cessent de prier

V. Lenoir
F. J. Lenoir
G. H. Lefournier
J. H. Lefournier

N^o 2542.

Requête de Victor Lenoir
et autres opposant à la
Construction d'une batterie
sur le petit Ruisseau par
Ls. Maquette, fils &c

Premier et 2 Mars 1885

M^{re} J

Sec^{re} Lenoir

P23/E2,43

P23/E2,43

St Henri de Montréal, 3 Mars 1885,
Au Maire et aux Conseillers
de la Ville de St Henri,

Messieurs,

Nous avons l'honneur
comme Auditeurs de la Ville de
St Henri, de vous faire rapport
que nous avons examiné et balancé
les comptes de la ville pour le
mois de Février dernier,

Les Recettes, depuis le 1^{er}
de Janvier au 28 Février, en
y ajoutant la balance rapportée
de l'année dernière, s'élevant
à \$2097⁸⁹, et les dépenses, pour
la même période, se montant à
\$1393⁴³, laissant ainsi une
balance de \$704⁴⁶, conforme
au Livre de Banque,

Nous avons l'honneur d'être,
Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,
J. St. Germain } Auditeurs,
J. J. Bedford }

S. Henri
 March 5th 1885

To
 The Mayor and Councillors
 of the Town of S. Henri
 Gentlemen,

We, your Auditors, beg to report
 that we have examined and balanced the
 accounts of the Town of S. Henri for the month
 of February.

The Receipts from January 1st to
 February 28th including the Balance brought forward
 from last year, amounted to \$2097⁸⁹ and the
 Disbursements for the same period were \$1393⁴³
 leaving a Balance of \$704⁴⁶ which agrees with the
 balance in the Bank Book.

We are Gentlemen

Yours respectfully

E. J. Bradford 3
 J. St. Germain 3 Auditors

N^o 2543.
Rapport des auditeurs
de l'année au 1^{er} Mai 1886
A. P.
Sec. - Trés.

P23/E2,43

Ville de St. Henri.

A Narcisse Tudel (Maire, et M. M. Aggie
Benoit, Joseph Reelle, Louis Doré, Roussin's
Daigneau, Ferdinand Dagenais, Octave Gauthier,
Alfred Normandin et Noéme Benoit -

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri, qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Mardi, le troisième
jour du mois de Mars, mil huit cent quatre-vingt-cinq
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1. Pour autoriser le Maire ou le Secrétaire-Trésorier de se porter
adjudicataire pour la ville de St. Henri, aux ventes du Conseil de
Comté d'Hochelaga, le quatre Mars courant, de propriétés situées
dans les limites de cette ville et annoncées en vente pour taxes
scolaires, dont les parcelles des taxes municipales sont dues -
2. Achat du fourrage de l'année pour le Dep^t. de Feu & Police -
3. Entretien des chemins et trottoirs de la ville -
4. Bref ou poursuite de Gideon Normandin et la ville de St. Henri -
5. Requête de A. Desève, père d'actes concernant l'état du
Puisseau près de M^r David Leblanc &c -
6. Rapport du Comité des Finances concernant perception des cotisations.
7. Requête de V. Lenoir & al s'opposant à la construction d'une
bâtisse sur le petit Puisseau par Louis Pepin dit
Bacquette, fils &c -



Donné à St. Henri, sous mon seing, ce deuxième
jour de Mars - 1885.

A. Desève Jr.
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St. Henri

Je soussigné, Fried Wilkinson Constable
spécial pour la Ville de St. Henri
certifie sous mon serment d'office
avoir le deuxième jour de mars
courant entre deux et quatre
heures de l'après midi. Révisé
une copie du présent avis
d'autre part certifié aux personnes
suivantes comme suit savoir
à Mr. Agie Benoit à lui remise
en personne et à Mr. et. Lucile
Adolphe Biehl de l'aveu de l'agent Alfred
Normandin Les Daigneau Les
Daigneux Louis Bore et Miss
Benoit en portant et laissant une
copie à une personne raisonnable
de leur domicile respectif dans
la dite ville de St. Henri

Donné à St. Henri le 2 mars
1885

F. Wilkinson Constable

No 2574

Avis pour le Conseil Spécial
du Conseil, le 2 Mars

1885 A.P.P.
ccc. Québec

P23/E2,43

CANADA CUTLERY COY.,
LIMITED.
MANUFACTURERS OF
TABLE & POCKET CUTLERY,
HUNTERS, BUTCHERS & GLAZIERS
KNIVES.
&c., &c.

St. Henri, Montreal, March 4 1885

To His Worship

The Mayor of St. Henri

Sir

I am unable to be present
this evening at your Meeting of the
Council, and therefore take the liberty
of addressing you by letter. The inconvenience
caused by Snow has had much attention
and much money & time has been
spent in experimenting, I would
invite your worship & any complainant
to come and see a trial for yourself.

As to exemption from taxes I trust
the Council will act in a fair spirit
& assist us in some measure as we have
done indirectly the Town of St. Henri
Yours faithfully
Wm. J. Smith

N^o 2545
La Canada Cattle Co,
concernant l'inscription
de taxes sur les mises
causées par le chemin
de la factorerie

Recu le 4/3/85
A. P.

P23/E2,43

P23/E2,43

N^o 2546

Recu du sec. Trs.
l'archive ci-dessus
~~pour~~ In - Re
Gravel et St. Jean
ce 19 juin 1885
J. A. L. Madon
aut -

P23/E2,43

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné y

Signé à ce jour de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

District de *Montréal*

J. E. *Jérémie Gougeon*
de la Ville *St. Henri* dans le Comté de *Roche-la-ga*
dans le District de *Montréal* désirant obtenir une Licence pour tenir
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs
enivrantes, située *en la dite ville de St. Henri*
au N^o 162 et 164 de la rue *St. Ferdinand*
en la dite ville St. Henri

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis
qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

en la dite ville St. Henri au N^o 162 et 164
de la rue St. Ferdinand et de la dite
ville de St. Henri

Je jure que j'ai été et serai
fidèle à Sa Majesté et à la
Loi (Signature,) *Jérémie Gougeon*
maire

Assermenté pardevant moi, à *St. Henri*
ce *vingt-cinquième* jour de *février* 1885

Ferdinand Richard J. P. District de

Je *Dolphee Reel* *Peintre de la ville St. Henri*
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé,
sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures
ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont voteurs dans
la dite ville St. Henri et y sont domiciliées et que
leurs noms se trouvent sur la liste des votés
dernière faite et complétée; et le déposant a signé.

Assermenté à *St. Henri* devant moi, *Dolphee Reel*
ce *vingt-cinquième* jour de *février* 1885

Ferdinand Richard J. P. pour Dix-huit
Montréal

Jérémie Gougeon
au N^o 162 et 164 St. Ferdinand
ville de St. Henri 1885
Dolphee Reel (peintre) St. Henri et
St. Louis 1885 - 1886
Reel

APPLICATION

N^o 25471

P23/E2,43

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de *Montréal*

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la ville *St. Henri*

certifions par les présentes que *Jeremi Gougeon* qui désire obtenir une licence pour tenir une maison en place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située *en la dite ville de St. Henri au C.P. 162 et 164 de la rue St. Etienne* *et de la dite ville St. Henri*

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit d'une bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le *Vingt & un* jour d *juin* mil huit cent quatre-vingt *cing*

SIGNATURES

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

<i>Cheophil Gougeon</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Joseph St. Pierre</i>	
<i>George Urbain</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Joseph Girard</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Louis Bessé</i>	<i>D. Reel</i>
<i>François Boivent</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Leon Baron</i>	<i>D. Reel</i>
<i>François Garon</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Jean Decroix</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Morin</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Joseph Gougeon</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Jos. Boucher</i>	
<i>Basile Pickering</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Philos St. Denis</i>	
<i>Louis Ducharme</i>	<i>D. Reel</i>
<i>David Carignan</i>	
<i>Jubien Goyet</i>	
<i>Daniel Hadley</i>	
<i>Filippe Levesque père</i>	
<i>Filippe Levesque fils</i>	
<i>Dieu-donné Garon</i>	<i>D. Reel</i>
<i>F. Charbon</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Clément Mompetit</i>	
<i>William Morgan</i>	
<i>Jos. Delavallée</i>	
<i>Alfred Sauvé</i>	
<i>Marguerite Marion</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Alphonse Chartrand</i>	<i>D. Reel</i>
<i>Alphonse</i>	
<i>Joseph Chartrand</i>	
<i>Pierre Matoyer dit St. Onge</i>	

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité et District de Montréal.

SACHEZ TOUS PAR CES PRESENTES QUE NOUS

de la Cité de Montréal,

et

du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie légale et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé

pour la somme de DEUX

CENTS DOLLARS, le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS

DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourra être condamné pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux, ce jour mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la présence de

Conseiller.

P23/E2,43

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné y

Signé à de ce jour mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

Application de Joseph Pravel pour licence de vente au n° 1126 de la Rue St Joseph ville St Henri Québec le 4 Mars 1885
Joseph Pravel
pour licence de vente
au n° 1126 de la Rue
St Joseph ville St Henri
Québec le 4 Mars 1885
Joseph Pravel
licencié

PROVINCE DE QUEBEC, }
District de

J. E. Joseph Grand Hotelier
de la ville de ~~Montréal~~ dans le Comté de Hochelaga
dans le district de ~~Montréal~~ désirant obtenir une Licence pour tenir
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs
énivrantes, située *en la dite ville St Henri*
Comté de district précédent au n° 1126 de la
Rue St Joseph

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

J Grand

(Signature,)

Assermenté pardevant moi, à *St Henri*
ce *deuxième* jour de *Mars* 1885

J Bte Guzmanis J. P. District de *Montréal*

Je *George Grand* étant
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-
annexé, sont les vraies signatures des personnes qu'elles comportent être; que
ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes
sont électeurs dans *la ville St Henri* et y sont domiciliées
et que leurs noms se trouvent sur la liste des électeurs
dernière faite et complétée; et le déposant a signé.

Assermenté *St Henri* devant moi,
ce *deuxième* jour de *Mars* 1885

George Grand
J Bte Guzmanis J.P.

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la Ville de St-Henri
comté d' Hochelaga dans le District de Montréal
certifions par les présentes que Joseph Gravel, Hôtelier
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien
public, pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située en la dite Ville
de St-Henri comté d' Hochelaga au n.º 1126 de
la rue St-Joseph

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et
jouit d'une bonne réputation, et une personne telle qu'il convient pour tenir
une maison d'entretien public. *Les sous-signés ont vu et ont vu la
maison et les dépendances et qu'il y a des lits pour voyageurs
et des places pour les animaux et les articles exigés par la loi;
nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire
à l'endroit où la dite maison est située.*
Donné sous nos seings, le dixième jour de Mars
mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

L. N. Simard
Th. Charbonneau
C. Massy
Y. Wilson
Victor Diquise
L. R. Day
Napoleon Larose
George Gockum
Charles Larose
William Murphy
Pierre Gagnon
Victor Irolean
Alphonse Goupin
Louis C. L. P.
H. Bedard

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Lebrun & Freni
S. B. Seneault
E. Coyette
J. B. Cartier
A. Parent
Remond Beaudoin
H. Epoiné
M. Dequise
M. Joseph Leussery
Maise Presneau
David Gravel
Theodore Dubé
Amédée Bonarrie
A. Emmond
Antoine Papineau
J. B. Buens
M. P. P. P.
Thomas
Thomas
A. Durocher
Thomas
veut
Léonide B. Dube
Barnabé Frotter
S. Kelly des

George Gravel

PROVINCE DE QUÉBEC, }
 District de Montréal }

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la Ville de St-Henri
 comté d' Hochelaga, dans le District de Montréal
 certifions par les présentes que Joseph Gravel, Hotelier
 qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien
 public, pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située en la dite Ville
 de St-Henri comté d' Hochelaga, au n^o 1126 de
 la rue St-Joseph

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et
 jouit d'une bonne réputation, et une personne telle qu'il convient pour tenir
 une maison d'entretien public. que nous avons visité ou commis sur la
 maison et sur les dépendances et qu'il est tenu des lits pour les voyageurs
 et des places pour les animaux et autres articles exigés par la loi;
 nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire
 à l'endroit où la dite maison est située -
 Donné sous nos seings, le dixième jour de Mars
 mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

L. N. Simard
 J. Charbonneau
 G. Massy
 J. Wilcoxon
 Victor D'Amise
 L. R. Day
 Napoléon Dorose
 George Dookun
 Charles Larose
 William Murphy
 Pierre Gagnon
 Victor Groleau
 Edmond Goupin
 Louis Cholet
 H. Bedard

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS

et

du même lieu

Nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et
 Successeurs, pour une somme, à titre d'amende, de six cents piastres en
 monnaie légale et courante du Canada, savoir : le sus-nommé

pour la somme de deux

cents piastres : le sus-nommé

pour la somme de deux cents piastres, et le sus-nommé

pour la somme de deux cents piastres,

de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de
 laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et
 ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé

s'étant obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une licence pour tenir
 la condition de

cette obligation est que, si pendant toute la période que cette licence doit être
 en vigueur, le sus-nommé

paie toutes les amendes auxquelles il pourra être condamné pour toute
 infraction à la Loi des Licences de Québec de 1878, relative aux maisons
 d'entretien public et aux restaurants, et en accomplit et observe toutes les
 dispositions, et se conforme à toutes les règles et règlements qui sont ou
 pourront être établis à cet égard, par l'autorité compétente; alors la pré-
 sente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa
 pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé aux présentes notre seing et sceau
 ce jour de

mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en }

la présence de nous }

P23/E2,43

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DE BUREAU DE POSTE.

No. 1024

Enregistrée ce jour une lettre adressée à

J. B. Robillard, Sr.
Montréal

Bureau et Date du Bureau de Poste } E. Bouchard
Maître de Poste.



adjugé à Alexis Brunet

le 11 Mars 1885
Montréal
Ch. M. St-Onge
Secrétaire-Trésorier de la Corporation
du Comté d'Hochelaga.

vendus le 11 Mars
au Trésorier du Comté
d'Hochelaga - pour
l'École de la ville

Vendu	Adjudicataire	Résidence	Montant
Parcelle	Pierre Aimé Gauthier	Montréal	21.38
Parcelle	La Corporation de la ville St-Henri	St-Henri	14.54
Représentants	M ^{re} G. Ross	Montréal	23.84

le 11 Mars 1885
Ch. M. St-Onge
Sec. Trés. C. C. H.

Le N. B. ci-dessus n'a pas été envoyé par avion pour la raison que
l'adresse de M. St-Onge ou ses représentants est inconnue et qu'il
n'y a pas un plus d'occupant connu de ces deux lots
qui sont vacants. A. St-Onge, avec autres notifiés, v. d. e. copie
lettre folios 1284/129 de 1885. A. St-Onge, Sec. Trés.
Folio 218 de 1885 -

P23/E2,43

D'ENREGISTREMENT DE BUREAU DE POSTE.

No. 1028

Entrée ce jour une lettre adressée à M^r.

Charles Cadieux
St-Henri de Montréal

Bureau et Date du Bureau de Poste



E. Bouchard
Maître de Poste.

adjudgé à Alexis Brunet

le 11 Mars 1885
Montréal
Ch. M. Vittem
Secrétaire-Trésorier de la Corporation
du Comté d'Hochelaga.

vendus le 11 Mars
au Trésorier du Comté
d'Hochelaga - pour
l'École de la ville

vendu	adjudicataire	Résidence	Montant
terre	Pierre Aimé Gauthier	Montréal	21.38
land	La Corporation de la ville St-Henri	St-Henri	14.57
représentants	M ^r G. Ross	Montréal	23.84

le 11 Mars 1885
Ch. M. Vittem
Sec. Trés. C. C. H.

M. B. avis n'a pas été envoyé par avarié pour la raison que
l'adresse de M. B. ou ses représentants est inconnue et qu'il
n'y a pas non plus d'occupants connus de ces deux lots
qui sont vacants. Appr-He autres notifiés, voir copie
lettre folios 1284/129 de 1885. Appr-Res. Trés.

Folio 218 p^o 1885 -

P23/E2,43

144

Bureau du Secrétaire-Trésorier
DE LA
CORPORATION du COMTE D'HOHELAGA

Avis vous est donné par le soussigné Secrétaire-Trésorier de la Corporation du Comté d'Hochelaga, que ce 5^e jour de Mars 1885

Gregoire Bleau a déposé en mes mains la somme de \$11⁴² 1/2

Com. des. pour le retrait du lot de terre étant le No 2057 de la subdivision cadastrale du lot No des livres de renvoi officiels de St Henri

adjugé à Alexis Brunet

le 11 Mars 1885
Montreal
Ch. Albert

Secrétaire-Trésorier de la Corporation du Comté d'Hochelaga.

vendus le 4 Mars
par le Trésorier du Conseil
d'Hochelaga - pour
l'École de la ville

lot	adjudicataire	Résidence	Montant
deux	Pierre Aimé Gauthier	Montreal	21,38
trois	La Corporation de la ville St Henri	St Henri	14,57
représentants	M ^{rs} G. Ross	Montreal	23,84

le 11 Mars 1885
Ch. Albert
Sec. Trés. C. H.

M. B. avis n'a pas été envoyé par anxi pour la raison que
l'adresse de M. B. nge ou représentants est inconnue et qu'il
n'y a pas non plus d'occupants connus de ces deux lots
qui sont vacants. A 2^e - les autres notifiés, v. d. e. copie
lettre folios 1284/29 de 1885. A 2^e Rec. Trés.

Folio 218 p. 1885 -

Liste des Terrains vendus le 4 Mars
1885 par le Secrétaire Trésorier du Conseil
de Comté d' Hochelaga - pour
Les Commissaires d' Ecole de la ville
St Henri.

Adjud. n°	Cadastre	Sur qui vendu	adjudicataire	Résidence	Montant
56	2052 partie Sud	Charles Cadieux	Pierre Aimé Gauthier	Montréal	21.38
58	2205	J. L. Robillard	La Corporation de la ville St Henri	St Henri	14.54
59	1533.1534	S'ongé F. L. ou Représentants	M ^{re} G. Ross	Montréal	23.84

Montréal 11 Mars 1885

Chs. Alberton

Sec. Trés. C. C. H.

voir art. 1006 C. M.

Mr B. avis n'a pas été envoyé par moi pour la raison que
l'adresse de F. L. S'ongé ou Représentants est inconnue et qu'il
n'y a pas non plus d'occupant connu de ces deux lots
qui sont vacants. Adp - Les autres notifiés, voir copie
lettre folios 1284129 de 1885. A S' Trés. Trés.

folio 218 p 1885 -

1885

St Henri

Contes au comte⁵

N^o 2549.

Liste des Tenans vendus au
Concil de Comté d' Hochelaga
le 11 Mars 1885 par
ordre des Cammises d'Esle
des St Henri, le 11/3/85

J. X. Stonge du représentant
M Robillard

M. Cadieux

notifié ce 11 Mars 1885
N^o 2549
sec. Fusonier

4 inclus retrant sulot de Bleau

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St. Henri.

Aux Habitants de la Ville de Saint-Henri et à
Tous ceux qui il appartiendra -

Avis public est par le présent donné que la "Liste
des Electeurs Parlementaires" de la Ville de St. Henri, a été
préparée suivant la loi, et qu'un double en est déposé
aujourd'hui ce deuxième jour du mois de Mars mil
huit cent quatre vingt cinq, au bureau du Secrétaire-Treasurier
sousigné (Hotel-de-Ville N°3 Rue St. Henri) à la disposition
et pour l'information de toute personne intéressée -

Quiconque se trouvera lésé soit par l'insertion,
soit par l'omission de son nom sur la dite liste,
pourra par lui même ou par ~~un autre~~ son agent,
produire une plainte par écrit à cet effet dans les "Quinze
Jours" qui suivront la publication du présent avis -

Donné sous mon seing, à St. Henri, ce deuxième jour
du mois de Mars mil huit cent quatre vingt
Cinq (deux mots rayés soutulés)



A. Desjardins
Secrétaire-Treasurier

Province of Québec
Town of St. Henry.

To the Inhabitants of the Town of St. Henry and to
all whom it may concern -

Public notice is hereby given, that the "List of Parliamentary
Electors" of the town of St. Henry, has been prepared according
to law, and that a duplicate of such list is deposited this
day, the second of the month of March Eighteen hundred and eighty
five, in the office of the undersigned Secretary-Treasurer
(Town-Hall N°3 St. Henry Street) at the disposal and for the
information of all persons interested - Any persons
who deems himself aggrieved either by the insertion in,
or omission of his name from the said list, may either
by himself or through his agent, file a complaint in
writing to such effect within the fifteen days next,
after the publication of this notice -

Given under my hand, at St. Henry, this second day of the
Month of March one thousand eight hundred and
eighty five -



A. Desjardins
Secretary-Treasurer

Canada
Province de Québec
District de Montréal
Ville de St-Henri
Comté de Hochelaga

Je soussigné Jules Beauchamp résidant en la ville de St-Henri, l'un des
Fonctionnaires de la Cour Supérieure du Bas-Canada, Immatriculé pour et
exercant dans et pour le District de Montréal, certifie par les présentes et fais
rapport sous mon serment d'office, que le DERNIERE jour du mois de Mars mil
huit-cent-quatre-vingt-cinq, avois affiché de vraies copies dûment certifiées
d'icelui avis d'autre part dans les langues française & anglaise comme suit: -
Une vraie copie dûment certifiée d'icelui avis dans les langues française & anglaise
à la porte de l'Eglise catholique apostolique & Romaine de la ville de St-Henri
sise & située coin des Rues St-Bonaventure & St-Vierge & une autre copie dûment
certifiée dans les langues française & Anglaise à la porte de l'Eglise protestante
de la dite ville de St-Henri, sise et située coin des Rues St-Marguerite & St-Henri,
étant les places ordinaires des affiches; et je certifie de plus avoir lu icelui avis
publié d'autre part dans les langues française & anglaise à haute & intelligible
voix à la porte de la susdite Eglise catholique apostolique & Romaine de la
ville de St-Henri, à l'issue du service Divin du matin les dimanches les
huitième jours & quinzième jours de Mars courant, étant les dimanches
suivant immédiatement le jour où le présent avis a été rendu public
En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir
de valeur ce que de droit -

6. mille affiches }
Lectures & Retours }
\$2.00

Ville St-Henri, ce 16 Mars 1885
Jules Beauchamp. A. G. S.

12552
Avis public en la
Confession de St-Henri de la
ville de St-Henri, Québec
le 2 Mars 1885.
Jules Beauchamp
A. G. S.

P23/E2,43

Office of the Municipal Council of the Village of Verdun,

5th March, 1885.

SIR,—

As you may be aware, the Council of Verdun took the following criminal proceedings against Mann, the contractor of the City of Montreal, for depositing night soil.

1. Proceedings were taken before a Justice of the Peace under the Municipal Code, against two of his men for carting within the limits and depositing night soil in Verdun, contrary to the provisions of the Municipal By-law prohibiting such carting, passed under Articles 593 and 650 Municipal Code.

2. Proceedings against Mann for a common nuisance, under the common law, in carting and depositing night soil on his farm, and leaving it exposed.

These involved the preliminary examination before Mr. Desnoyers, Police Magistrate; Mann's committal to appear before the Grand Jury; the finding of a True Bill by the latter, and then the process before the Petit Jury.

The cases were test cases and of great importance to all the outlying Municipalities, in maintaining their rights, not only under By-laws, but under the Common Law.

Mann made severe contestations in all proceedings, and attacked the legality and constitutionality of the By-law.

The Council of Verdun took every step possible to ensure success. As a result, the By-law was maintained and the two men fined. The Petit Jury found a verdict of guilty, and Mann himself was fined one hundred dollars, which went to the Crown.

Owing to the strong fight made by Mann, it was necessary to engage English and French counsel; medical testimony had to be secured, and also the opinion of experts, besides the examination of a large number of witnesses, expenses of constables, court taxes, &c. This has entailed in *all* the proceedings (By-law, Police Magistrate, Grand Jury and Petit Jury) an expense of \$992.00. The proceedings being criminal, these costs cannot be taxed against or collected from Mann.

P23/E2,43

This Council would now like the other Councils to give assistance, and to be relieved of a portion of this expense. As the decisions benefit all the outlying Municipalities, this Council feels there is justice in the request. The matter was brought before the County Council, and the following Resolution passed unanimously:—

“ Proposé par PIERRE CLAUDE ;

“ Secondé par JOSEPH LONGPRÉ ;

“ Que ce Conseil, reconnaissant les nobles efforts faits par la Municipalité du Village de Verdun, dans l'intérêt de la santé publique, en voulant empêcher la propagation des maladies dangereuses et contagieuses, en poursuivant devant la Cour Criminelle du Banc de la Reine, une personne du nom de Mann, qui, malgré des réglemens, transportait dans cette Municipalité le contenu des fosses d'aisance de la cité de Montréal.

“ Que la comté d'Hochelaga devrait venir en aide à la dite Municipalité qu'a dépensé plusieurs centaines de piastres pour arriver à la condamnation du dit Mann.

“ Que ce Conseil recommande fortement à chacun des Maires du Conseil du Comté, d'insister auprès les Conseils de leurs Municipalité pour obtenir un aide suffisant en faveur de la Municipalité du Village de Verdun qui a travaillé même dans l'intérêt de tout ce Comté.”

I am directed to write and request you to lay this letter before your Council at its next meeting, and to ask if your Council could not grant us a contribution of twenty-five dollars.

Yours truly,

J. M. Hall Jr.

Secretary-Treasurer Municipal Council
of the Village of Verdun.

The Mayor

S. Henri

[Signature]

N^o 2551.

Le Conseil de Verdun

5 Mars 1888

demandant une gratification
de \$25.00 pour les dépenses
encourues dans leur cause
et Maunier

M^{re}
Sec. Trés.
Référé au Comité
des finances 7/4/88
M^{re}

P23/E2,43

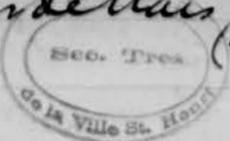
1.

Province de Québec
Ville de St. Henri

Aux Habitants de la ville de St. Henri
et à tous ceux qui il appartiendra -
Avis public est par le présent donné,
qui à une session du conseil de la ville
de St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire
des sessions du dit conseil, Jeudi, le douzième
jour du mois de Mars mil huit cent
quatre vingt cinq, conformément à la loi et à une
résolution d'ajournement en date du quatre
Mars courant; Un Règlement sous le N^o
36) numéro trente six, amendant le règlement
(N^o 32) ~~augmentant~~ trente deux, concernant
la taxe sur les tables de billards au autres avec
des billards &c -; a été passé et adopté par le
dit Conseil, tel que le tout apparaît plus
amplement au dit règlement N^o 36, dont
copie dûment certifiée est annexée aux présentes.

Il peut être pris communication du
dit règlement N^o 36, au bureau du Conseil de
la ville de St. Henri, les jours de bureau,
entre neuf heures du matin et quatre heures
de l'après midi -

Donné à St. Henri, sans nom cinq Vle seccan
de la Corporation de la dite ville, ce quatorzième
jour de Mars mil huit cent quatre vingt cinq



A. Le Sénéchal
Sec. Trésorier

Province of Québec
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the Town of St. Henry,
and to all whom it may concern -
Public notice is hereby given, that at

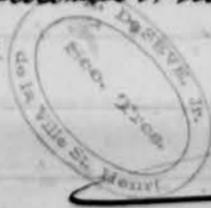
- 2 -

a session of the Council of the town of St. Henry, held at St. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Thursday, the twelfth day of the month of March one thousand eight hundred and eighty five, in conformity with the law and a resolution of adjournment under date of the fourth of March instant; a By-law under number thirty six (N^o 36) amending the by-law number thirty two (N^o 32) concerning the tax on the billiard tables or others with balls &c; has been passed and adopted by the said Council, the whole as per copy of the said by-law N^o 36 duly certified and hereto attached.

Any person may take communication of the said by-law N^o 36, at the Office of the Council of the said town, on office days, from nine o'clock in the morning to four in the after-noon -

Given at St. Henry, under my hand and the Seal of the Corporation, this fourteenth day of March Eighteen hundred and eighty five
(one undobliterated in null)

A. Desjardins
Secretary - Treasurer



-1-

Province de Québec
Ville de St-Henri.

A une session du Conseil de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, Jeudi, le douzième jour du mois de Mars mil huit cent quatre vingt cinq, conformément à la loi et à une résolution d'ajournement en date du quatre Mars courant, à laquelle session sont présents, Son Honneur le Maire Narcisse Guudel et M. M. les conseillers Octave Gauthier, Aggée Bérvoit, Ferdinand Dagenais, Louis Doré, Adolphe Rielle, Alfred Normandin, Maïse Bérvoit et François Daigneau et formant un quorum sous la présidence de M^r le Maire; -

Il est ordonné et statué par règlement ~~annulé~~ ~~tracé~~ ~~du~~ ~~Conseil~~, comme suit: -

Règlement N^o 36, pour amender le règlement N^o 32 adopté par le Conseil de la ville de St-Henri, le dix sept avril mil huit cent quatre vingt trois, ainsi: -

Article 1^{er}. Tous les mots " Sur chaque table de billard, trou-madame, Vigeon-Hale, Pool, de bagatelle ou autres tables avec des billes qui sera établie au terme dans toute maison, hôtel, restaurant, auberge ou place d'entretiens publiques \$10.00. " mentionnés à la cinquante première, cinquante deuxième et cinquante troisième ligne de l'article trois du dit règlement N^o 32, sont retranchés et remplacés par les suivants
" Sur chaque table de billard, trou-Madame,
de Mississippi

- 2 -

de Mississippi, Pigeon-hole, Pool, de
bagatelle, ou autre avec des billes qui sera
établie ou tenue dans toute maison, hôtel,
restaurant, auberge ou place d'entretien
publique, une taxe de trente dollars - \$30.00.

Sur chaque deuxième table, tenue et
établie comme ci-dessus,
une taxe de vingt dollars. \$20.00

Et pour toute et chaque table additionnelle,
établie et tenue comme surdit, une
taxe de dix dollars. \$10.00"

(Siqui) N. Duval, Maire
(u) A. Desève, Sec. Tres.

(Vraie copie)
A. Desève



Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est
une vraie copie du règlement numéro trente six
de la ville de St. Henri, tel que passé par le
Conseil de la dite ville, à sa session
du douzième jour du mois de Mars
courant.

Donné à St. Henri, sous mon
seing, ce ~~vingt~~ quatorzième jour
du mois de Mars mil huit
cent quatre vingt cinq -
(Six mille quatre cents mils) A. Desève



Secrétaire-Trésorier

Provincel

Province of Quebec
Town of St. Henry.

At a session of the Council of the Town of St. Henry, held at St. Henry, at the usual place of the sittings of the council, on Thursday, the twelfth day of the month of March one thousand eight hundred and eighty five in conformity with the law and a resolution of adjournment under date of the fourth of March instant, at which session were present His worship the Mayor ~~Maxime~~ Ludel & Councillors Octave Gauthier, Aggie Benoit, Ferdinand Dagenais, Louis Dore, Adolphe Pélle, Alfred Normandin, Moise Benoit & Francis Daigneau, forming a quorum under the presidency of Mr Mayor:

It is ordained and resolved by By-Law of the Council, as follows:-

By-Law number thirty six (N^o 36) to amend the by-law number thirty-two (N^o 32) adopted by the Council of the town of St. Henry, on the seventeenth day of the month of April Eighteen hundred and eighty three, in section 1st. All the words "For each and every billiard table, Pool, Mississippi table, Bagatelle's, Pigeon-hole or other game table with balls, to be established or kept in all house of public entertainment, Temperance, Hotel, Saloons, Saloons &c - \$10.00." ~~are struck out~~ mentioned at the fifty first, fifty second and fifty-third line of section three of the said by-law

by-law N^o 32, are struck out, and replaced by the following " On each and every billiard table, Pigeau-Neale, Mississippi table, Pool, Bagatelle's or other game table with balls, to be established or kept in all house of Public entertainment, restaurant, saloons, Hotel, tavern & a tax of thirty dollars, \$ 30.00.

On each second game table, held or established as above, a tax of twenty dollars, \$ 20.00

And for each and every additional game table, established or held as above aforesaid, a tax of ten dollars, \$ 10.00

(signed) A. Trudel. Mayor
u / A. Desève Jr. Secy. Treas.

(True copy
A. Desève Jr)



Secretary - Treasurer

I, the undersigned, certify that the foregoing is a true copy of the By-Law number thirty six of the said town of St. Henry as passed by the Council of the town of St. Henry at its session of the twelfth day of March ~~eighteen hundred and eighty five~~ instant.



Given at St. Henry, under my hand, this fourteenth day of March one thousand eight hundred and eighty five -
(Nine words obliterated one null)

A. Desève Jr
Secretary - Treasurer



Province de Québec Je soussigné Jules Beauchamp résident en la Ville de
 Ville de St-Henri } St-Henri, l'un des Amis des Juifs de la Com. Supérieure
 Du Bas-Canada, humaitement pour et exécutant d'avis pour
 le District de Montréal, certifié sous mon serment
 d'office et fais rapport que le quatorzième jour de mars
 mil huit cent quatre vingt cinq, j'ai affecté deux
 vraies copies dûment certifiées du Règlement numéro
 trente six et de l'avis public de la passation d'icelui
 Règlement ci annexé, dans les langues française &
 Anglais comme suit savoir; les copies française &
 anglaise à la porte de l'Eglise Catholique apostolique
 & Romaine, situ et située coin des Rues St-Bonaventure
 & St-Henri dans la dite Ville de St-Henri, et les copies
 Anglaise & française à la porte de l'Eglise Protestante
 situ & située coin des Rues St-Marguerite & St-Henri en la
 dite Ville de St-Henri, étant les places ordinaires des affiches
 et je certifie de plus avoir lu les dits Règlement & avis public
 dans les langues française & anglaise à haute et intelligible
 voix à la porte de la dite Eglise Catholique apostolique &
 Romaine de la Ville de St-Henri, à l'issue du service Divin
 du matin les Dimanches, quinziesme jour et vingt deuxiesme
 jour du dit mois de Mars mil huit cent quatre vingt cinq,
 étant les Dimanches suivant immédiatement le jour où les
 dits Règlement & avis public ont été rendu public -

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport
 pour servir et valoir ce que de droit - (un mot royal nul)

Ville St-Henri ce 23 Mars 1885

Jules Beauchamp. A. G. S

Enul^{ts} affiches du
 Règlement, et avis public
 & Retour \$4.00

N^o 2552.
Avis Public Supp
Règlement N^o 36. touchant
sur les billards &c
23 Mars 1885
A. D. G.
Sec. Ves.

P23/E2,43

P23/E2,43

COLLECTOR PROV. REVENUE,
93 ST. GABRIEL ST. MONTREAL.

Montreal 17 March 1885.

Sir,

I have the honor to state that the account for the maintenance of the prison in the Montreal Gaol payable to the town of Saint Henri for the month of February 1885, transmitted to you on the 11th March instant month is incorrect, and Mr Louis Payette, the Gaoler of the Montreal Gaol, having this day sent me a corrected account I now enclose the same to you and withdraw the former one.

According to this corrected statement the amount due by the town of St Henri for the month of February 1885 is (\$12⁶⁰/₁₀₀) twelve dollars 60/100.

To the
Secretary Treasurer
Saint Henri.

I have the honor to be
Your obedient servant
J. J. Gauthier
Collector & Prov. Rev.

N^o 2553

Le Receveur du Revenu de
l'intérieur. & ^{17 Mars 85^{te}}
Entretien des Prisonniers pour
Février 1885

[Signature]
Sec. Trés.

P23/E2,43

1 0 0 0 0

P23/E2,43

110 ST JAMES ST

Montreal, le 20 Mars 1885

Monsieur

J'ai l'honneur d'acuser
réception de la vôtre du 16 et
vous remercier sur ce pli le
montant (\$4⁶⁵) des taxes que
vous déclarez

votre dévoué serviteur

M. P. P.

Monsieur

Adrien S.

P23/E2,43

N^o 2554.
Alfred Brown, Sr.
Paiement des taxes de
10^{me} fév. pour 883
20 Mars 1885.

De p. acc. l'us.

P23/E2,43

S^t. Henri de Montréal 20 Mars 1885

N^o. Le Secrétaire Trésorier
de la Municipalité de la ville de S^t. Henri

Monsieur

Ayant décidé de ne plus tenir Hôtel
cette année je vous prie de vouloir
bien me remettre le blanc que j'ai
déposé à votre bureau pour obtenir
une licence du Conseil municipal
de la ville de S^t. Henri

Votre Serviteur

J. B^{te}. Fortier.
par H. Marjoux

P23/E2,43

N^o 2555.
M^{re} J. Fortin
20 Mars 1885

Retirant son application
pour licence d'auberge

Reçu ce 21 Mars 1885

Sec. Res.

Vide archive 2558

Au Secrétaire Trésorier

de la Ville de St. Henri

P23/E2,43

Montréal, 20 Mars 1885.

MONSIEUR,

Les facultés médicales, les autorités sanitaires de cette ville, ainsi que la société d'hygiène pour la Province de Québec ont résolu de présenter au gouvernement de Québec un mémoire contenant des suggestions importantes pour l'adoption d'un *bill* se rapportant à la santé publique de cette Province.

Le but de cette mesure est de s'occuper des intérêts sanitaires de la Province de Québec, de diminuer les maladies, surtout les maladies contagieuses qui font tous les ans un nombre considérable de victimes dans la Province; et dans le cas où le choléra ferait son apparition, ce qui d'après des autorités compétentes, est plus que probable, ce *bill* serait d'un puissant secours pour combattre ce terrible fléau.

Considérant que les municipalités de la Province sont justement intéressées à faire adopter cette mesure le plus tôt possible, nous vous prions respectueusement, M. le Maire, de nommer une députation composée de votre Honneur, des membres de votre conseil et de vouloir inviter les médecins et citoyens de votre municipalité qui s'intéressent à cet important mouvement, dans le but de rencontrer à Québec la députation sanitaire de Montréal et celles des autres municipalités, mercredi le 1er Avril prochain. Les députations devront se rencontrer à 10 hrs A. M. à l'hôtel Russell à Québec pour de là se rendre au Parlement afin de s'entendre sur les résolutions qui seront présentées au gouvernement vers les 11 hrs A. M. du même jour.

Nous avons la confiance que vous ferez tous vos efforts pour le succès de ce mouvement sanitaire qui est d'une importance vitale pour la Province.

Veillez, M. le maire répondre le plus tôt possible à monsieur J. L. Archambault vice-président de la société d'Hygiène et secrétaire du comité d'organisation.

Nous avons l'honneur, monsieur le maire, de nous souscrire avec haute considération.

Vos très-humbles serviteurs,

M. L'ECHEVIN GRAY,

Pharmacien et Président du bureau de santé de Montréal,

W. H. HINGSTON,

M. D. Professeur de Clinique Chirurgicale à l'Ecole de Médecine Victoria,

M. J. P. ROTTOT,

M. D. Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval,

M. GEORGE ROSS,

M. D. Professeur à l'Université McGill.

M. NORBERT FAFARD,

Professeur de Chimie à l'Université Laval et Président de la société d'Hygiène de la Province de Québec,

M. ROBERT L. GODFREY, M. D.

JAMES C. CAMERON, M. D.,

A. B. LAROCQUE,

Médecin de la Cité,

J. L. ARCHAMBAULT,

Avocat, et vice-président de la société d'Hygiène de la Province de Québec.

EXTRAIT DES PROCÉDÉS DE L'ASSEMBLÉE DU 18 MARS 1885 TENUE A L'HOTEL DE VILLE MONTREAL.

Il est résolu : Attendu la lettre de l'honorable Premier ministre de la province exprimant son désir de rencontrer une députation des médecins et autres citoyens de cette province à l'hôtel du gouvernement à Québec le 1er ~~mois~~ ^{avril} prochain dans le but de conférer avec eux sur les questions intéressant la santé publique, qu'une députation soit nommée à cet effet et que des invitations soient adressées à toutes les villes et municipalités importantes et aux conseils d'Hygiène de cette province les priant d'envoyer des délégués qui devront se joindre à la députation de la cité de Montréal au désir de la lettre de l'Hon. Premier ministre.

J. L. Archambault
15 Mars 1885

N^o 2556.

Le Président du Bureau de
Santé de Montréal & al

Montréal 24 Mars 1885

Députation à Québec &c
Sur le Bill relatif à
la santé publique de
cette Province &c

Reçu ce 26 Mars 1885

1293
Secr. Gen.

accusé Réception 29/3/85

1293
de nos

Vide machine n^o 2561.

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St. Henri.

Aux Habitants de la Ville de St. Henri
et à tous ceux qu'il appartiendra.

Avis public est par le présent
donné, que Mercredi, le premier jour du
mois d'Avril prochain, à sept heures du
soir, au lieu ordinaire des sessions du
Conseil de la Ville de St. Henri, le
dit Conseil procédera à l'examen de
la liste des électeurs parlementaires
de la dite Ville de St. Henri:-

Donné à St. Henri, sous mon seing,
ce vingtième jour du Mois de Mars Mil
huit cent quatre vingt cinq -



A. DeSève Jr.
Secrétaire = Treasurer

Province of Québec
Town of St. Henry.

To the Inhabitants of the Town of Saint-
Henry, and to all whom it may concern -

Public notice is hereby given, that
on Wednesday, the first day of the month of
April next, at the hour of seven of the clock
in the evening, at the ordinary place of
meeting of the Council of the town of St. Henry,
the Council of the said town, will proceed
to the examination of the list of
parliamentary electors of the said town
of St. Henry -

Given at St. Henry, under my hand, this
twentieth day of the month of March eighteen
hundred and eighty five -



A. DeSève Jr.
Secy = Treasurer
Province

Provinc de Québec }
 District de Montréal }
 Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la ville de St-Henri, l'un des Français nés de la com Supérieure du Bas-Canada, immatriculé pour et exerçant dans et pour le District de Montréal; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le Vingtème jour de Mars Mil huit cent quatre vingt cinq, j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées d'icelui d'autre part dans les langues française & Anglaise comme suit, savoir: une copie dans les langues française et Anglaise à la porte de l'église catholique apostolique & Romaine de la Ville de St-Henri et située coin des Rues Bonaventure & St-Vincent & une autre copie dans les langues Anglaise & Française à la porte de l'église protestante de la dite Ville de St-Henri, et située coin des Rues St-Marguerite & St-Henri; et je certifie de plus avoir eu icelui avis public d'autre part dans les langues française & Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de la susdite église catholique apostolique & Romaine de la dite Ville de St-Henri, à l'issue du service divin du matin les dimanches, le Vingt deuxième jour et le Vingt neuvième jour de Mars Mil huit cent quatre vingt cinq, étant les dimanches suivant immédiatement le jour où le présent avis a été rendu public - En foi de quoi j'ai dressé & donné le présent rapport pour servir & valloir ce que de droit -

étant les places }
 ordinaires des }
 affiches - }
 J. B.

(un envoi bon)

St-Henri le 30 Mars 1885

Jules Beauchamp H. C. S.

Empl^{ts} \$2.00 }

Procès de Québec
District de Montréal
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la ville de St-Henri, l'un des Français nés de la com Supérieure du Bas-Canada, immatriculé pour et exerçant dans et pour le District de Montréal; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le Vingtième jour de Mars Mil huit cent quatre-vingt-cinq, j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées d'iceux d'autre part dans les langues française & Anglaise comme suit, savoir: une copie dans les langues française et Anglaise à la porte de l'église catholique apostolique et Romaine de la Ville de St-Henri et située coin des Rues Bonaventure & St-Vincent & une autre copie dans les langues Anglaise & Française à la porte de l'église protestante de la dite Ville de St-Henri, et située coin des Rues St-Marguerite

à étant les places ordinaires des affiches -

N^o 2559.
Avis Public de l'Assemblée
de la Société des Electeurs
Parlementaires -
20 Mars 1855
J. B.

P23/E2,43

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné

Signé à ce jour de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

PROVINCE DE QUEBEC, }
District de *Montreal*

J^E, *Jean B^e Fortin, Hotelier*
de la ville de *St-Henri* dans le Comté de *Fochelaga*
dans le district de *Montreal* désirant obtenir une Licence pour tenir
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs
énivrantes, située *en la dite ville de St-Henri comté & District*
susdits au N^o 1178 de la Rue St-Joseph

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

J. B. Fortin
maire

(Signature.)

Assermenté pardevant moi, à *St-Henri* }
ce *vingt* jour de *Mars* 1885 }

J. B. Langelier P. District de *Montreal*

Je *Napoleon Senecal* étant
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-
annexé, sont les vraies signatures des personnes qu'elles comportent être; que
ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes
sont électeurs dans *la Ville de St-Henri* et y sont domiciliées
et que leurs noms se trouvent sur la liste des électeurs *Municipaux* la
dernière faite et complétée; et le déposant a signé.

Assermenté *à St-Henri* devant moi, }
ce vingt jour de *Mars* 1885 }

Nap. Senecal

J. B. Langelier }
M. F. Proulx }
District de *Montreal*

N^o 2558
Approbation
J. B. Fortin
Propriétaire d'Hotel
au N^o 1178 St-Joseph
Ville de St-Henri
le 22/3/85
Approbation
celle N^o 2555
Propriétaire

PROVINCE DE QUÉBEC, }
 District de *Montréal* }

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la Ville de *St-Henri*
Comté d'Hochelaga, District de Montréal
 certifions par les présentes que *Jean St-Henri*
 qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien
 public, pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située *en la dite ville*
de St-Henri, Comté d'Hochelaga, District de Montréal

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et
 jouit d'une bonne réputation, et une personne telle qu'il convient pour tenir
 une maison d'entretien public. *que nous avons visité en personne la*
maison et en dépendances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des
places pour les animaux et autres articles, et qu'il se conforme à la loi pour ce qui
de plus en une maison d'entretien public est nécessaire à l'endroit
où la dite maison est située.
 Donné sous nos seings, le *vingt-septième* jour de *juin*
 mil huit cent quatre-vingt *cinq* -

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Louis Choll
Joseph Gravel
Gustave Wilbeam
Joseph Paquet
P. V. Laviolette
Charles H. Le

Nap Senechal

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

O Brurette
D. Gravel
Lebrun & fils
Bernabe Trotier
J. A. Day
J. Gayer
J. Charbonneau
J. D. St-Henri
J. P. St-Henri
Theodore Gubi
Charles Sacré
Charles Louis de Laplante
L. Senechal
Reynaud Bonneau
Edouard Labelle
Custache Langue
Charles Hebert
Alphonse Parent
William Humeau
Elphonse Gayer

Nap Senechal

P23/E2,43

2554

J. A. C. Madore,

AVOCAT,

No. 11 RUE ST. JACQUES.

MEMORANDUM.

Montréal, 24 Mars 1885

La cheminée de la Manufacture de Couteaux, en la ville de St-Henri
répand une fumée insupportable aux voisins: la ville a-t-elle le
droit d'y pourvoir?

Aujourd'hui, la corporation n'y peut rien: il faudrait qu'un
réglement spécial fût passé, prescrivant le cas; ce qui n'a pas eu lieu.
La corporation a bien le droit de passer tel règlement; car sa charte l'y
autorise. — Si c'est une nuisance publique, les particuliers
qui en souffrent ont droit de faire amener au criminel, les
propriétaires qui exploitent la manufacture.

J. A. C. Madore

P23/E2,43

Montréal 24 Mars / 85

Question Mc Cord

Les Municipalités environnant Montréal voulaient obtenir de la législature de Québec un bill les autorisant à faire connecter leurs tuyaux de renvoi avec les canaux d'égout de la cité de Montréal. Les Corporations de St. Côme, de St. Gabriel, du Coteau St. Louis, constituèrent Mons. McCord leur avocat pour l'obtention de ce bill.

Monsieur Mc Cord écrivit alors à la ville de St. Henri lui proposant de se joindre aux autres municipalités, de passer une résolution l'autorisant en conséquence, et de lui envoyer la somme de \$44:00, sa part dans le dépôt de \$100:00 qu'il fallait faire pour obtenir le bill.

Le conseil de St. Henri a renvoyé cette application à la séance suivante, pour ne plus s'en occuper, et n'a jamais envoyé à Mons. McCord les \$44:00, malgré plusieurs demandes.

Plus tard, Mons. McCord envoya au conseil de St. Henri, trois requêtes adressées aux trois branches de la législature de Québec, avec demande d'une résolution autorisant le Maire et le Secrétaire Trésorier à les signer. Le conseil passa cette résolution et le Maire et le Secrétaire Trésorier signèrent les trois requêtes qui étaient déjà signées par les clients de M. McCord, les trois autres corporations.

La Corporation s'est-elle liée par cet acte, à payer des honoraires à Mons. Mc Cord :

Je suis d'opinion qu'une corporation municipale ne peut s'engager que par une résolution expresse du conseil; & que ces requêtes uniquement adressées à la Législature provinciale, ne comportant aucune autorisation à M. Mc Cord de les présenter ne sont pas, dans des mains un lien suffisant contre la ville de St. Henri, surtout sous les circonstances. La ville de St. Henri pouvait favoriser le bill, avoir même intérêt à ce qu'il passât, sans vouloir pour cela autoriser M. Mc Cord à la représenter. — On me dit, (mais ceci est question de preuve) que le conseil n'a consenti à accorder cette signature, que par la représentation de M. Mc Cord, que cela démontrerait à la législature que toutes les municipalités environnant Montréal, concourraient dans ce bill; que c'est par conséquent, par faveur à M. Mc Cord, pour lui faciliter le succès de son bill auquel du reste, le conseil de cette ville n'était pas opposé, que la signature fut accordée.

Une preuve que c'est ainsi que M. Mc Cord le composait lui-même à cette époque, c'est qu'après que le bill eut passé devant le comité des bills privés, M. Mc Cord a jugé à propos de retirer son bill; & il écrivait à la ville de St. Henri à ce sujet, qu'après avoir consulté les autres municipalités, il était résolu de retirer son bill. Si la ville de

de St Henri eût été sa cliente, il l'aurait consultée comme les autres corporations.

Enfin, une troisième preuve que M^r McCord ne considèrerait pas que la ville de St Henri lui doit des honoraires, c'est que peu après avoir retiré son bill, il réclama de ce conseil une somme de \$25:00, disant que c'était de l'argent qu'il avait emprunté sur la parole du maire, pour payer des dépenses concernant ce bill. Le conseil a refusé de payer et M^r McCord n'a plus parlé de rien.

Voilà pour la 1^{re} année; le seul point, c'est l'autorisation du conseil de signer les trois requêtes à la législature. Et je suis d'opinion que sous les circonstances, ceci n'impliquait aucune autorisation en faveur de M^r McCord d'agir comme avocat de la corporation.

Quant à la deuxième année, je trouve de vraies lettres de M^r McCord, la plupart restées sans réponse, ou quand il y a réponse, les propositions de M^r McCord sont renvoyés à la séance suivante pour ne plus revenir. Et suis donc d'avis qu'il n'existe pas de lien de droit entre M^r McCord et la ville de St Henri, quant au compte qu'on me soumet, et j'avise en conséquence le conseil de le refuser.

J. A. C. Madore

Affaire Mc Gow

N^o 2559
J. A. C. Madore, En
24 Mars 1855
Opinions légales sur récla-
mation de D. Mc Gow
Quantum des Esquits et relatif
à la quinqua cause par la
furnie de la f. cheminie de
la factorie de Cautoune
de la Rue St-Jean
commun au canal a 1/4/85
Mc Gow
Sec. Res.

P23/E2,43

5 5 5 4

P23/E2,43

BUREAU DU CONSEIL,
No 3, Rue St. Louis

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 26 Mars - 1885.

Monsieur Cudré, Maire et -

à Messieurs les Conseillers Adolphe Reille,
Agée Benoit, Octave Fauthier, Alfred
Normandin, L. Doli, Ferd. Dagenais,
François Daigneau & Moise Benoit.
St. Henri, Q.

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi (demain), le 27 - courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. B. Sujets -

A. Desjardis

Secrétaire-Trésorier.

1. Opinion légale de J. A. C. Madore. Sur la réclamation de D. A. C. C. C. - 2. Nuisance causée par la fumée de la cheminée de la factorie de Cauteaux.
3. Question sanitaire de - A. Desjardis

P23/E2,43

Province de Québec
Ville de St. Henri

Je soussigné Louis Laporte Constable
spécial pour la ville de St. Henri sous
mon serment d'office sous le
ministère de la Justice pour ce mois
courant ai reçu une copie de
présent aux d'actes écrits aux
pursus courantes comme suit
Paris a été élu Nominé et
agréé Benoit a été nommé en premier
et moi et Thérèse et Paul et son
frère Louis et son frère Louis
Benoit et Louis son
en bas et portant a une
personne raisonnable de la ville de
respect de la dite ville de
St. Henri

Donné a St. Henri le 26 Mars
1885

Louis Laporte Constable

N^o 2560
Acte de nomination d'un
Constable pour le
mois de Mars 1885
Acte No 2560
rec. sur

Province de Québec
Ville de St-Henri

Capitale
show

Louis Boie
N.C.
A sep

A une session de Comité général des membres du Conseil de la ville de St-Henri, dûment convoqué par M. le Secrétaire pr. sec. Trés. et tenu à St-Henri, au lieu ordinaire des séances, Vendredi, le vingt-septième jour du mois de Mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, conformément à la loi, à laquelle session sont présents, M. l'Honorable le Maire Narcisse Trudeau & M. M. les Conseillers Maire Beauv. Oct. Gauthier, Ferd. Dagenais, Ad. Ducharme, François Daigneau, Agée Beauv. & Adolphe Reille et formant un quorum, sous la présidence de M. le Maire;

Il est ordonné & statué par résolution du Comité comme suit:

Le Sec. Trés. donne lecture d'une circulaire de l'Échevin Gray & autres de Montréal, demandant au conseil de cette ville d'envoyer une députation à Québec, le 1^{er} avril prochain relativement à la présentation d'un bill concernant la santé publique de cette Province &c.

Il est proposé par M. le conseiller Adolphe Reille, secondé par M. le conseiller Maire Beauv. qu'une députation composée de M. le Maire, du Sec. Trés. et du Dr. Joseph Laurot, soit nommée pour se rendre à Québec, le 1^{er} avril prochain,

à

à l'effet de rencontrer les députations
 des autres municipalités, & ce aux frais
 de cette ville, dont les ~~autres~~
 frais ne doivent pas s'élever à plus
 de quarante cinq dollars, soit \$45.
 à chacun des délégués que le sec-
 réter. est autorisé de payer. et que
 le dit secr. accuse réception
 de la dite circulaire conformément
 à la présente résolution -
 Par. Adolphe Bulté, Maurice Bériot, M. Daigneau,
 — F. Dagenais, A. Monnardin, Oct. Jautain
 — M. —

Contre - Agée Bériot, Louis Dore.
 Motion adoptée — —
 Et la séance est levée,
 (cinq mots rayés)
 (un accord bon)
 (contresigne) N. F. André, Maire
 A. Bériot
 sec. Trésorier

N^o 2561

Rapport de Comité général
du Conseil tenu le 24
Mars 1885 - ~~Sur les~~
deputations à ~~proposer~~
relatif à ~~propositions~~ ~~sanctions~~
de cette Province

Sec. Tres.

Approuvé le 1^{er} avril 85^e

Desseuf
Sec. Tres.

Vide archive N^o 2586

P23/E2,43